



# Assemblée générale 2020

23 avril 2020

**MERCIALYS**

# Déroulement

- › Constitution du bureau
- › Constatation du quorum
- › Présentation de l'ordre du jour
- › Présentation des résultats 2019 et de l'activité du 1er trimestre 2020
- › Point sur la gouvernance
- › Point sur les rémunérations
- › Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
- › Mise à disposition des réponses aux questions écrites de l'Assemblée générale
- › Votes sur les résolutions
- › Clôture





## Bureau et quorum

**Éric Le Gentil**

Président du Conseil d'administration

**MERCIALYS**

# Constitution du bureau et constatation du quorum



## Bureau

- › M. Éric Le Gentil, Président du Conseil d'administration,  
Président du Bureau
- › M. Vincent Ravat, Directeur général,  
Scrutateur
- › Mme Élisabeth Blaise, Directrice générale déléguée,  
Scrutatrice
- › Mme Céline Donadieu Lefèvre,  
Secrétaire du Bureau

**Le quorum figure sur le site  
de la Société**  
**[www.mercialys.fr](http://www.mercialys.fr)**

**Rubrique Investisseurs /  
Assemblées générales /  
Assemblée Générale  
du 23 avril 2020**



# Ordre du jour simplifié

**Éric Le Gentil**

Président du Conseil d'administration

**MERCIALYS**

# Ordre du jour simplifié

## De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire



Résolutions	Objets des résolutions
N° 1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
N° 2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
N° 3	Affectation du résultat de l'exercice - Fixation du dividende
N° 4	Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3, I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice
N° 5 à 7	Approbation des rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 ou attribuées au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration, au Directeur général et à la Directrice générale déléguée
N° 8 à 10	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et de la Directrice générale déléguée
N° 11	Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
N° 12	Convention réglementée : approbation de l'avenant n° 3 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance
N° 13	Vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi
N° 14 et 15	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Dumas et de M. Michel Savart
N° 16	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

# Ordre du jour simplifié

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire



Résolutions	Objets des résolutions
N° 17	Modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat et aux déclarations de franchissement de seuil
N° 18	Modification statutaire relative aux modalités de délibérations du Conseil d'administration
N° 19	Modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs
N° 20	Modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales
N° 21	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



# Résultats 2019 et activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2020

**Vincent Ravat**  
Directeur général

**Élizabeth Blaise**  
Directrice générale déléguée

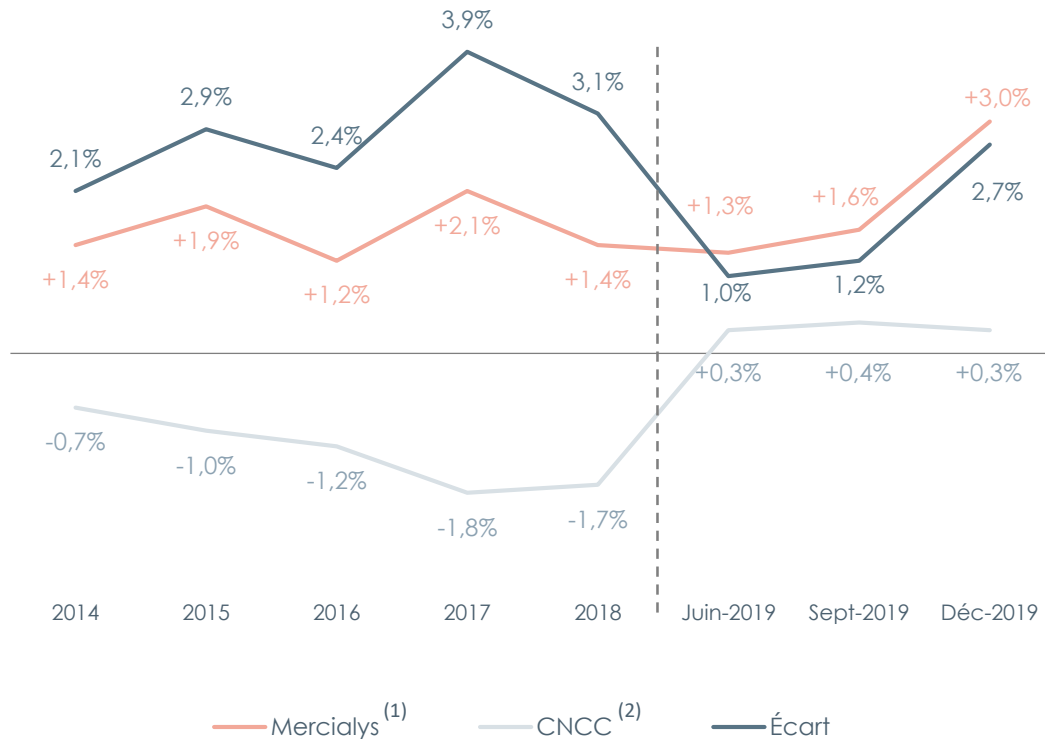
**MERCIALYS**



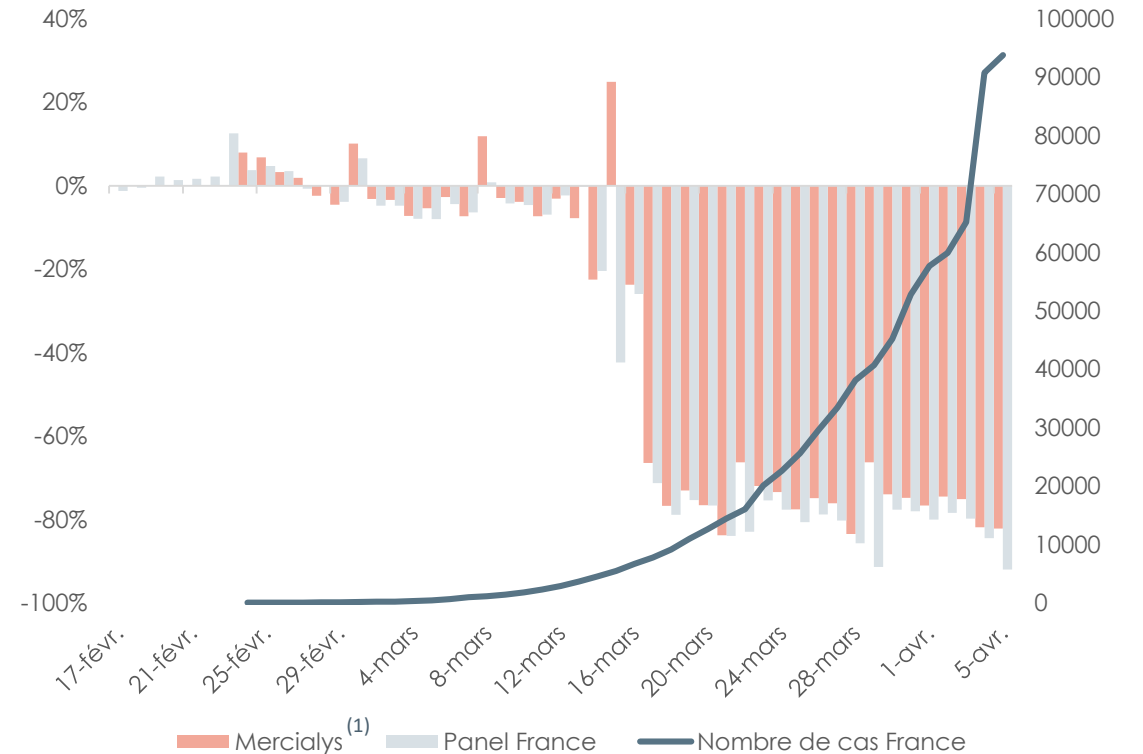
# Une année 2020 marquée très tôt par la crise du covid-19



## Evolution historique de la fréquentation des centres de Mercialys et du panel France



## Fréquentation des centres de Mercialys et du panel France vs. évolution de la propagation du Coronavirus



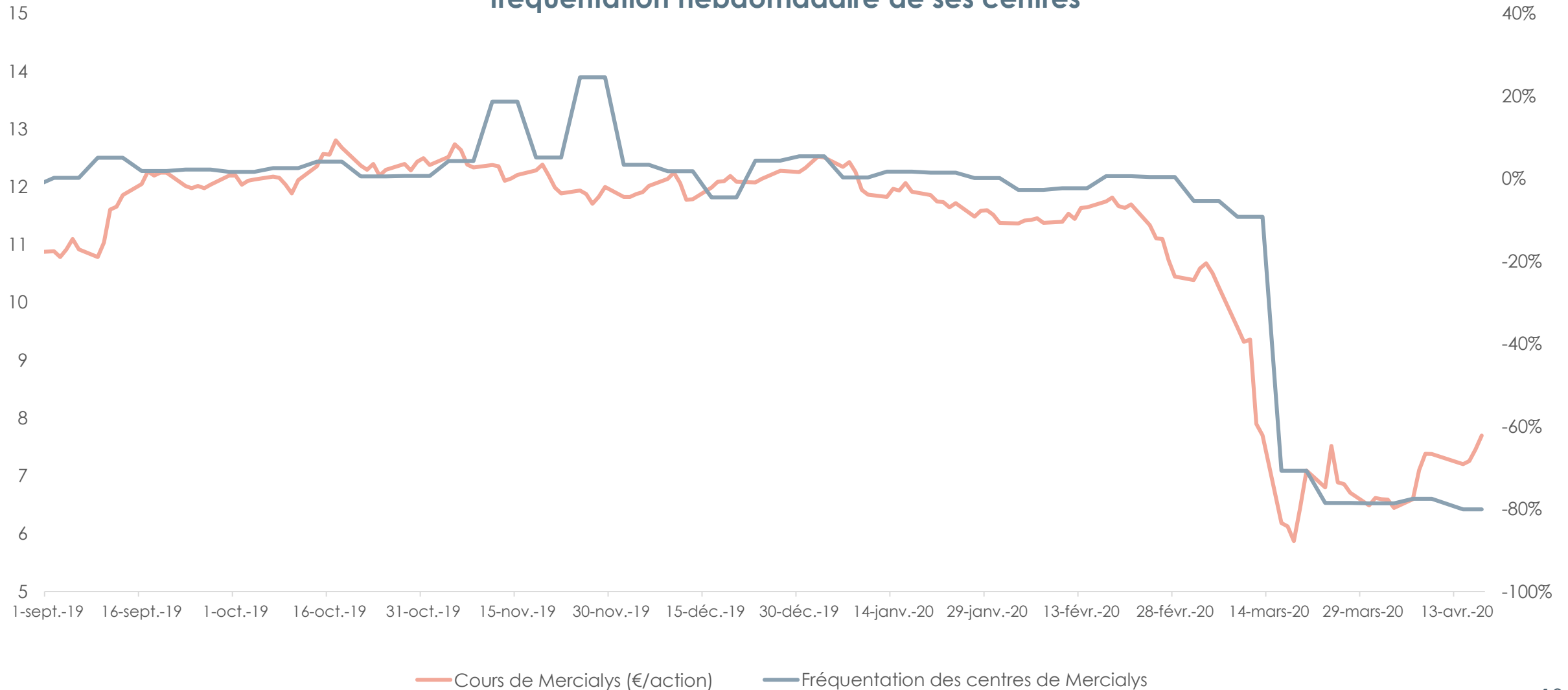
(1) Grands centres et principaux centres leaders de proximité de Mercialys à surfaces constantes, représentant près de 90% de la valeur des centres commerciaux de la Société

(2) Indice CNCC tous centres, périmètre comparable

# Une correction immédiate très importante des marchés financiers



## Evolution du cours de bourse de Mercialys et de la fréquentation hebdomadaire de ses centres



## Sur le plan opérationnel

### Collaborateurs

- › Mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés éligibles dès le 12 mars, en amont du confinement général
- › Sensibilisation aux « gestes barrières » des salariés exerçant sur site
- › Absence de recours au chômage partiel afin de préserver l'intégralité des revenus des collaborateurs
- › Entretien de la dynamique collective: cours de sport à distance, ouverture d'une cellule d'information et d'écoute notamment

### Clients finaux

- › Réunions de travail quotidiennes, dès les 17 mars, sur les plans de continuité de l'activité et les scénarii de déconfinement
- › Maintien du lien avec les clients finaux via des contenus digitaux diffusés sur les réseaux sociaux et opérations commerciales en ligne

### Territoires

- › Actions de solidarité au niveau national et local : opération « 1 lettre 1 sourire » destinée aux personnes âgées en EPHAD et maisons de retraite, opération d'accueil de femmes victimes de violence conjugales en relation avec le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre hommes et femmes, dons de produits et d'équipements aux hôpitaux en Corse, contribution à des opérations d'achat de gel hydroalcoolique à destination des pharmacies, mise en place d'opérations de don du sang sur les centres en partenariat avec l'Etablissement Français du Sang, dons aux hôpitaux de cadeaux destinés aux personnes en difficulté

## Sur le plan financier

### Créanciers et actionnaires

- › Confirmation du support des banques dans le cadre du dispositif de liquidité
- › Dialogue avec l'agence de notation et les analystes
- › Point de situation aux marchés financiers dès le 16 mars et caducité des objectifs 2020 annoncée dès le 23 mars
- › Décision de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos dès la 3ème semaine de mars et officialisation de cette décision le 1er avril post publication des ordonnances
- › Modération du dividende au montant correspondant strictement aux obligations de distribution au titre du statut fiscal SIIC, suite à l'appel du gouvernement, annoncée également le 1er avril

### Enseignes

- › Instauration d'un dialogue avec les locataires
- › Appréciation de leur situation réelle et effective au cas par cas
- › Mise en place de mesures ad hoc à destination des TPE

### Prestataire et fournisseurs

- › Paiement diligent des prestations consommées, particulièrement en provenance d'indépendants et de petites entités

# 3 scénarii post-crise envisagés par les économistes



## Retour progressif à une situation pré-crise

**Baisse du pouvoir d'achat dans un contexte de ralentissement économique. Attentisme des consommateurs engendrant un retour plus ou moins rapide à la normale**

- › Importance d'assurer une continuité de l'activité et de contribuer à l'efficacité des plans de déconfinement
- › Importance de l'accessibilité prix et des mix marchand favorisant l'essentiel de la consommation

## Repli de l'acte d'achat sur le foyer

**Baisse de la fréquentation des lieux de consommation et accélération des comportements omnicanaux**

- › Importance des stratégies de digitalisation et d'optimisation logistique

**Accentuation de la polarisation de la consommation sur les zones de moindre densité**

- › Importance de l'accessibilité physique des centres périphériques, notamment en voiture
- › Importance du leadership de ces centres au sein de leur zone de chalandise (zone maîtresse)

## Reterritorialisation et recherche de réassurance

**Appétence accrue pour les circuits courts, solidarité**

- › Importance de l'ancrage territorial et des initiatives solidaires locales, positionnement historique de la Société

**Modification des paniers d'achat pouvant impacter négativement certaines typologies d'enseignes et engendrer des effets dilutifs sur les bases locatives**

- › Importance de disposer d'un mix bien diversifié et d'un modèle frugal en OPEX et CAPEX

Une nouvelle réalité vraisemblablement mixte

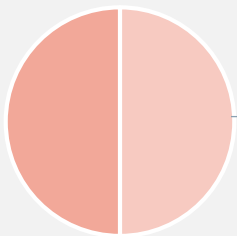
# Une accentuation probable de la polarisation commerciale en périphérie, sur des zones où Mercialis a renforcé sa présence



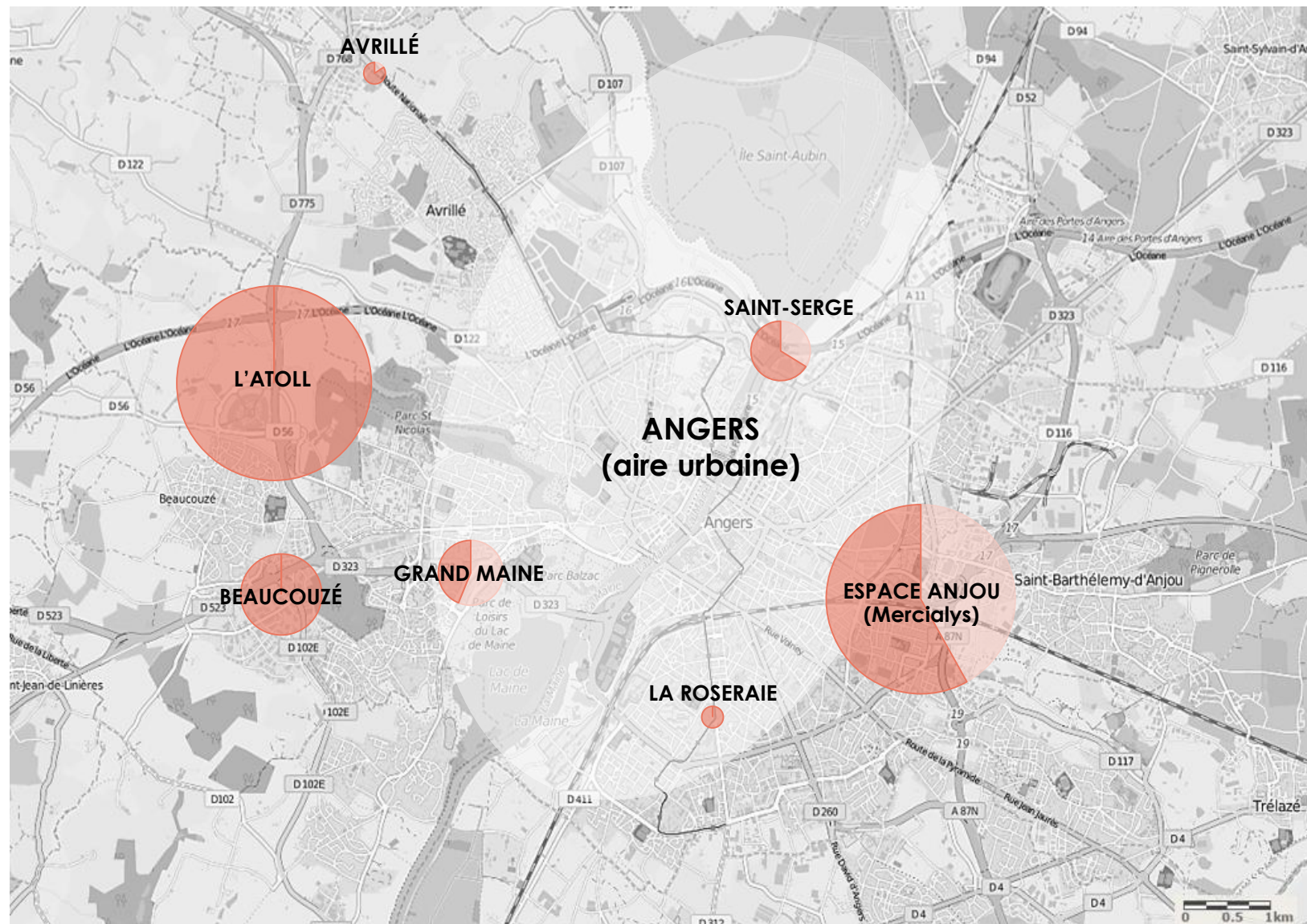
## LÉGENDE

Chiffre d'affaires des grandes et moyennes surfaces spécialisées

Chiffre d'affaires de la galerie



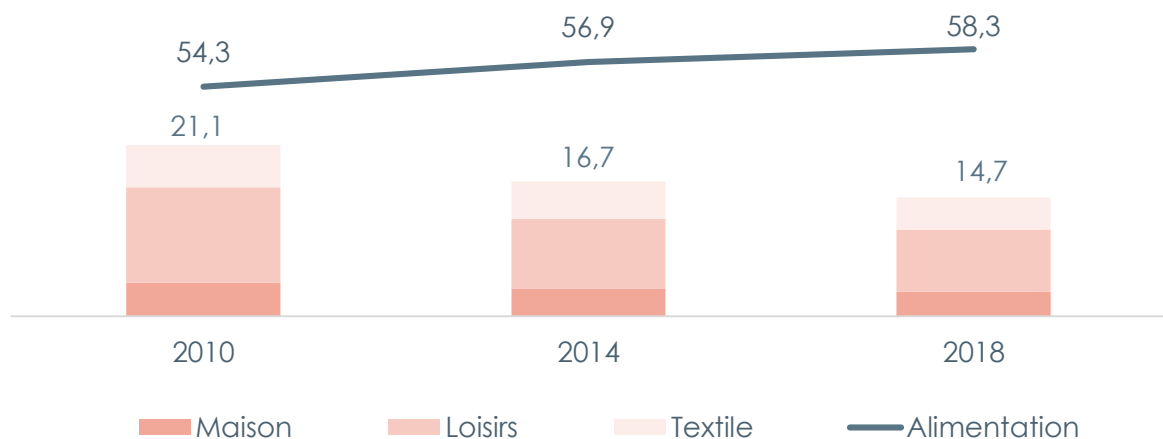
La taille des cercles est proportionnelle au volume total de chiffre d'affaires généré par le pôle



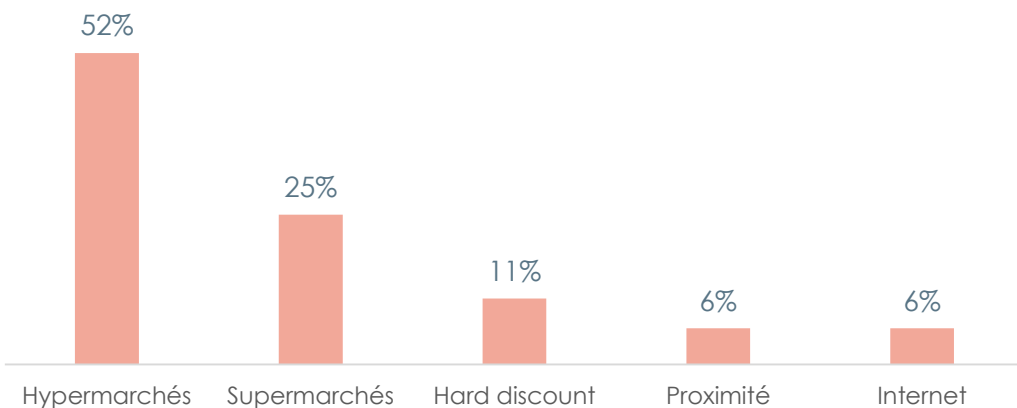
# Un recentrage de la consommation autour des produits de première nécessité, incarnés par les grandes surfaces alimentaires ancrant nos sites



## Évolution des ventes alimentaires et non alimentaires en hypermarchés (en Mds Euros)



## Parts de marché des circuits

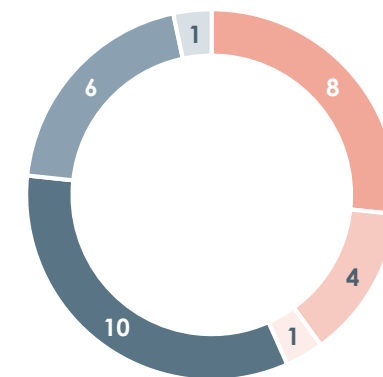


## Mercialys : propriétaire des murs des magasins alimentaires sur la moitié de ses centres

- › 58 actifs détenus par Mercialys à fin 2019
  - ▼ 47 centres commerciaux
  - ▼ 6 sites de centre-ville
  - ▼ 5 lots isolés
- › Sont détenus au sein de ces 47 centres commerciaux
  - ▼ 22 hypermarchés
  - ▼ 1 supermarché
  - ▼ 1 Monoprix

## Répartition des murs de magasins alimentaires détenus par Mercialys sur l'ensemble de son patrimoine

- Hypermarchés Géant détenus à 100%
- Hypermarchés Géant détenus à 60% (Corse)
- Supermarché Casino détenu à 60% (Corse)
- Hypermarchés Géant détenus à 51% (JVs BNP)
- Sites Monoprix
- Supermarché Leader Price



# Des mix marchands mettant l'accent sur l'accessibilité prix et la spécialisation des enseignes au cœur des évolutions de consommation



**Discount et quotidien**


**Offre spécialisée et distinctive**


**Services et options de livraison**


## Classement des enseignes textiles en parts de marché en France

	Kiabi	4.0%		Decathlon	2.9%
	Intersport	3.4%		Zara	2.4%
	H&M	3.3%		C&A	2.2%
	Galerias Lafayette	3.1%		Célio	1.9%
	Camaïeu	3.0%		Gémo	1.9%

● Enseignes de Mercalis, représentant 22% de l'exposition de la Société au segment de l'équipement de la personne

# De nouveaux axes stratégiques en réponse à la transformation du marché



De...  
**Lieu de commerce**  
À...  
**Hub de services**

Avancement



De l'...  
**Uniformisation**  
À la...  
**Personnalisation de la relation client**

Avancement



De...  
**Bailleur et gestionnaire**  
À...  
**Acteur du dernier Km**

Avancement



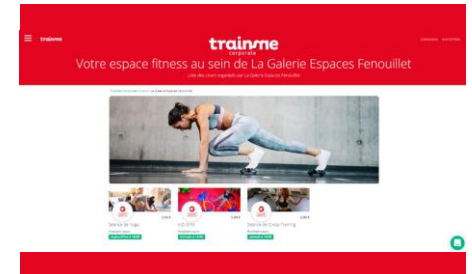
De...  
**Promoteur du consommer plus**  
À...  
**Acteur du consommer mieux**

Avancement



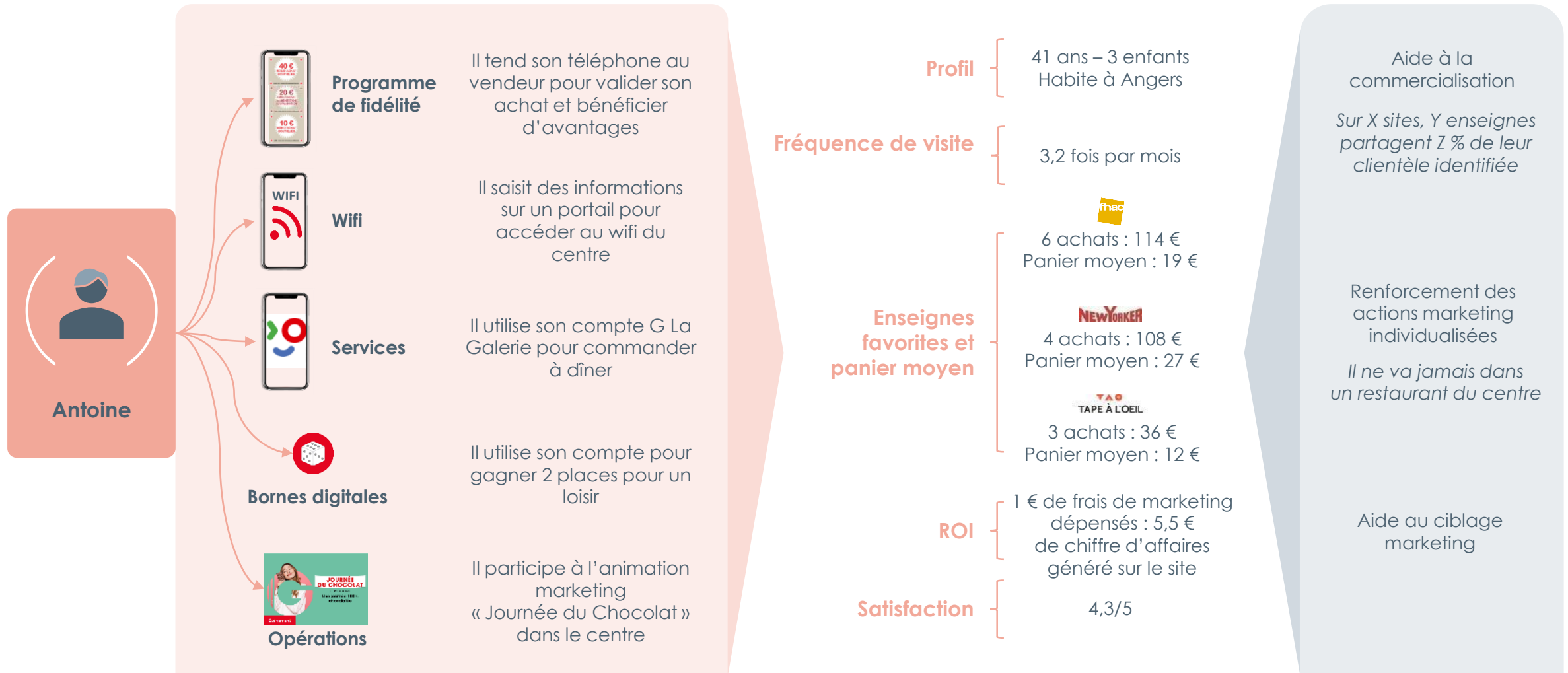
De la...  
**Mono-fonctionnalité**  
AU...  
**Multi-usage**

Avancement





# Notre écosystème digital bâti pour accompagner les enseignes et développer de nouveaux services clients, dont du dernier kilomètre



Les clients...

...interagissent avec Mercatys via différents canaux...

...qui transmettent des informations à une base de données centralisée...

...où s'affine l'identification des profils et des parcours de consommation pour améliorer les performances à la vente et proposer de nouveaux services...

...cette connaissance clients est partagée avec les enseignes et en interne

# Le développement d'une expertise en projets mixtes diversifiés



# Dans un contexte d'évolution des choix de vie et de micro-mobilité renforçant l'intérêt de notre ancrage local...



10 min

La boulangerie la plus proche

11 min

La pharmacie la plus proche

13 min

Le point d'accès le plus proche à des services postaux

18 min

Le supermarché / l'hypermarché le plus proche



10 min

L'école la plus proche

10 min

Le bar, le bar-tabac ou le café le plus proche

12 min

La supérette / l'épicerie la plus proche

14 min

Le médecin généraliste le plus proche

19 min

La gare SNCF, le RER ou la station de métro la plus proche

**La proximité idéale : le « territoire du quart d'heure »**

# ... composante forte de notre stratégie RSE

Mercialys contribue au dynamisme des territoires en facilitant notamment l'accès à l'emploi local



## Informations clés

- › Près de **20 000 emplois locaux** induits par l'activité de Mercialys
- › **1 929 offres d'emplois** relayées par Mercialys en 2019
- › Un dispositif inédit pour faciliter l'insertion de 20 jeunes éloignés de l'emploi : La **Skola Cap Sacré-Cœur**, première boutique école à La Réunion, en partenariat avec Pôle Emploi et les Apprentis d'Auteuil

# Une performance extra-financière reconnue dans la durée



										
2015	-	-	Note non comparable Membre de l'indice Gaïa	Note: 47/100	Note: D+	Note: A	-	79 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120	BPR Gold award	10 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120
2016	Note: 64/100	-	Note: 73/100 Membre de l'indice Gaïa	(pas de revue en 2016)	Note: D+	Note: A	Note: 39/100	83 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120	BPR Gold Award	6 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120
2017	Note: 84/100 Statut « Green Star »	Note: A-	Note: 79/100 Membre de l'indice Gaïa	Note: 51/100	Note: C-	Note: A	Note: 67/100	3 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120 Prix de la meilleure progression	BPR Gold Award sBPR Gold Award	12 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120
2018	Note: 87/100 Statut « Green Star »	Note: A « A List »	Note: 82/100 Membre de l'indice Gaïa	(pas de revue en 2018)	Note: B- Statut « Prime »	Note: BBB	(pas de revue en 2018)	1 <sup>ère</sup> au sein du SBF 120 Grand prix toutes catégories	BPR Gold Award sBPR Gold Award	4 <sup>ème</sup> au sein du SBF 120
2019	Note: 90/100 Statut « Green Star »	Note: A « A List »	Note: 83/100 2 <sup>ème</sup> prix	Note: 63/100	Note: B- Statut « Prime »	Note: A	Note: 75/100	Hors catégorie Prix du meilleur document de référence	BPR Gold Award sBPR Gold Award	(pas de revue en 2019)

# Toutes les initiatives de Mercialys s'inscrivent dans une grande rigueur de gestion financière et une forte sélectivité des investissements



## Des opportunités en interne

(en millions d'euros)	Investissement total	Investissement restant à engager	Loyers nets prévisionnels	Rendement net cible	Date de livraison
Projets engagés	11,3	5,7	0,8	7,1%	2020
Projets maîtrisés	218,9	214,3	10,9 <sup>(1)</sup>	6,8% <sup>(1)</sup>	2021 / 2025
Projets identifiés	238,4	237,6	15,1 <sup>(1)</sup>	7,0% <sup>(1)</sup>	2022 / 2026
<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>468,6</b>	<b>457,6</b>	<b>26,7 <sup>(1)</sup></b>	<b>6,9% <sup>(1)</sup></b>	<b>2020 / 2026</b>

## Un pipeline de projets

- › **Profond** : 26 projets sur les 53 centres et actifs de centre-ville
- › **Flexible** : mises en chantier rapides et séquencées en fonction des besoins et opportunités

## Des opportunités en externe

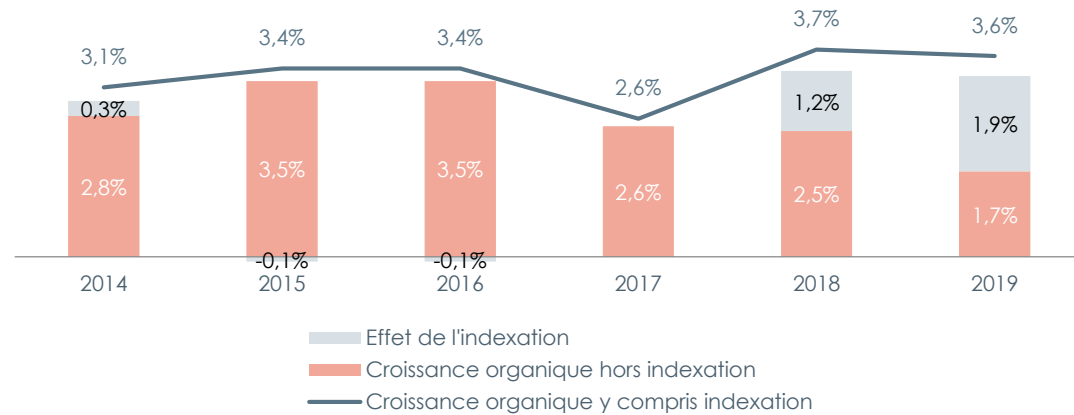
➔ La crise actuelle offrira des opportunités d'acquisitions relatives d'actifs en dehors du périmètre de la Société

(1) Hors impact des projets mixtes de centre-ville, pouvant également générer des marges de promotion immobilière

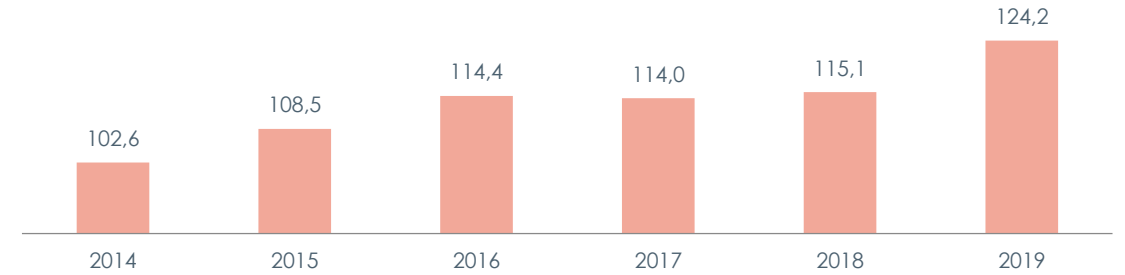
# Mercialys, un modèle qui a fait ses preuves dans le temps



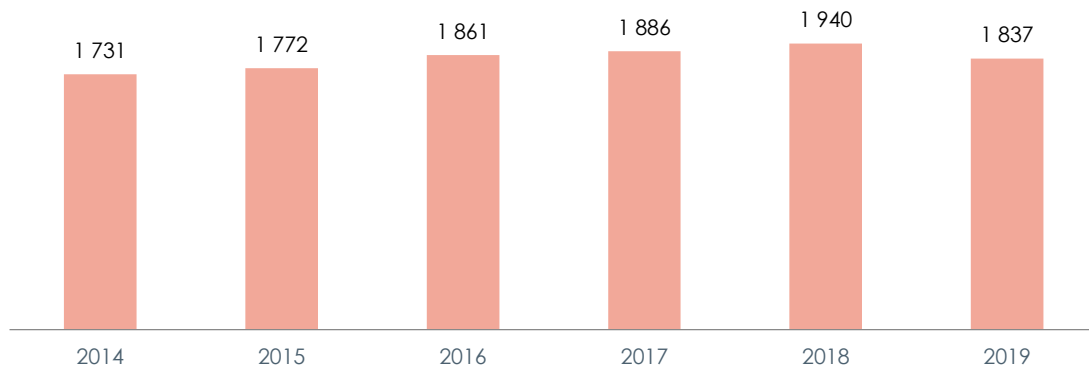
## Croissance organique (%)



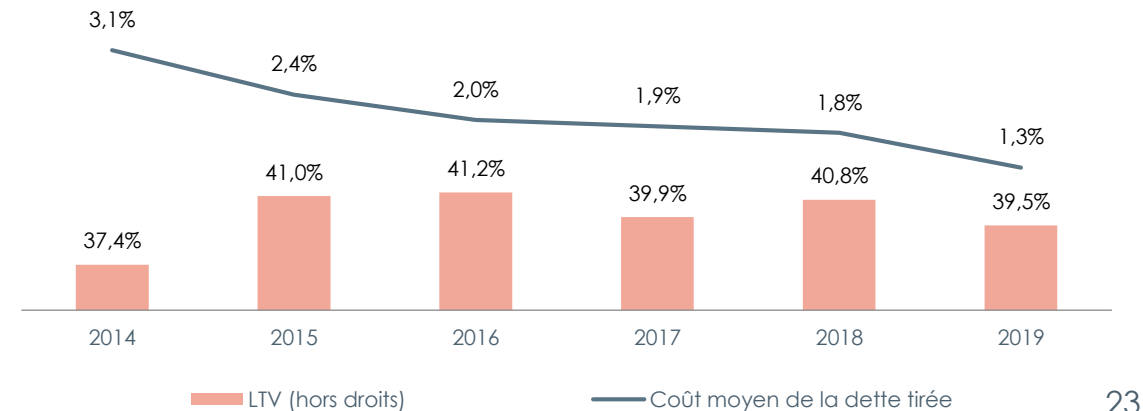
## FFO (M€)



## ANR EPRA Triple Net (M€)



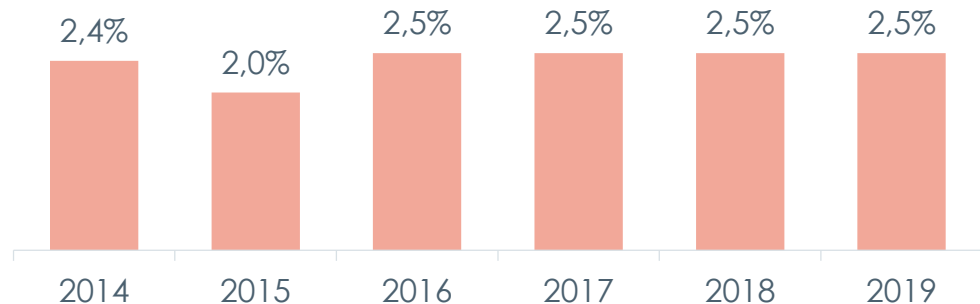
## LTV et coût moyen de la dette tirée (%)



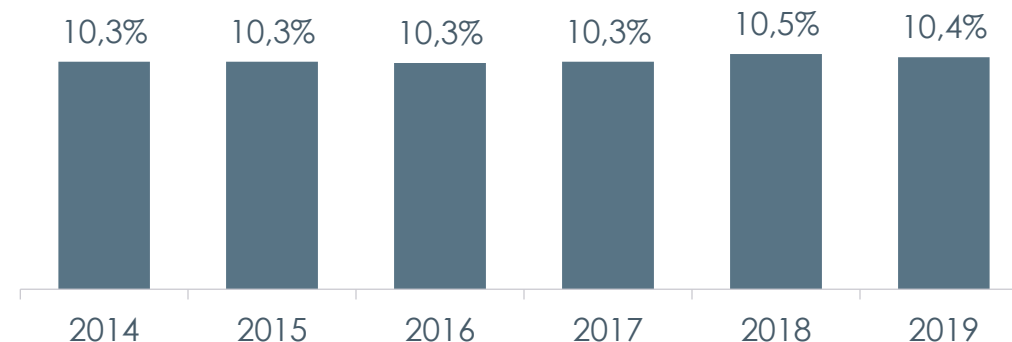
# Des taux de vacance et des taux d'effort durablement faibles grâce à la pertinence de la stratégie de commercialisation



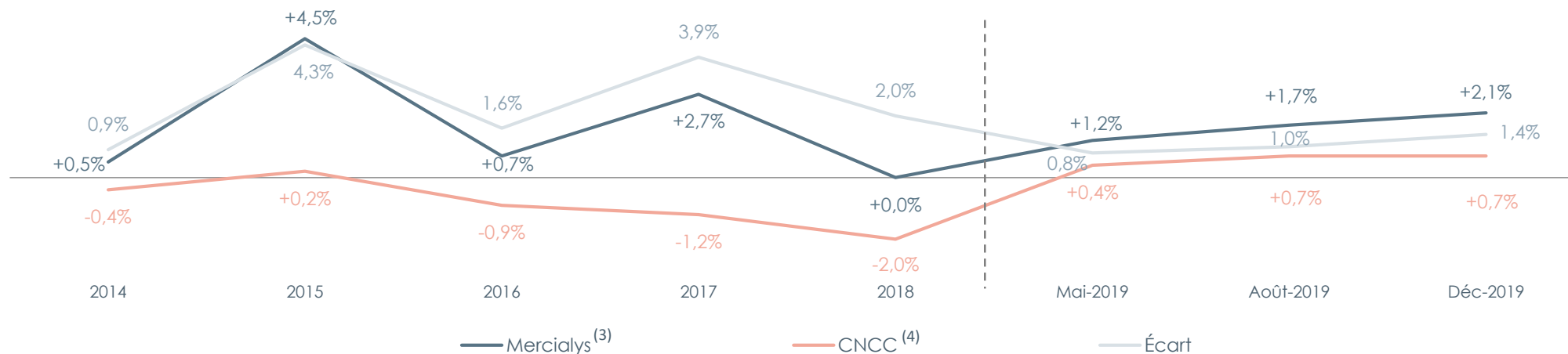
## Evolution du taux de vacance financière courante (1)



## Evolution du taux d'effort (2)



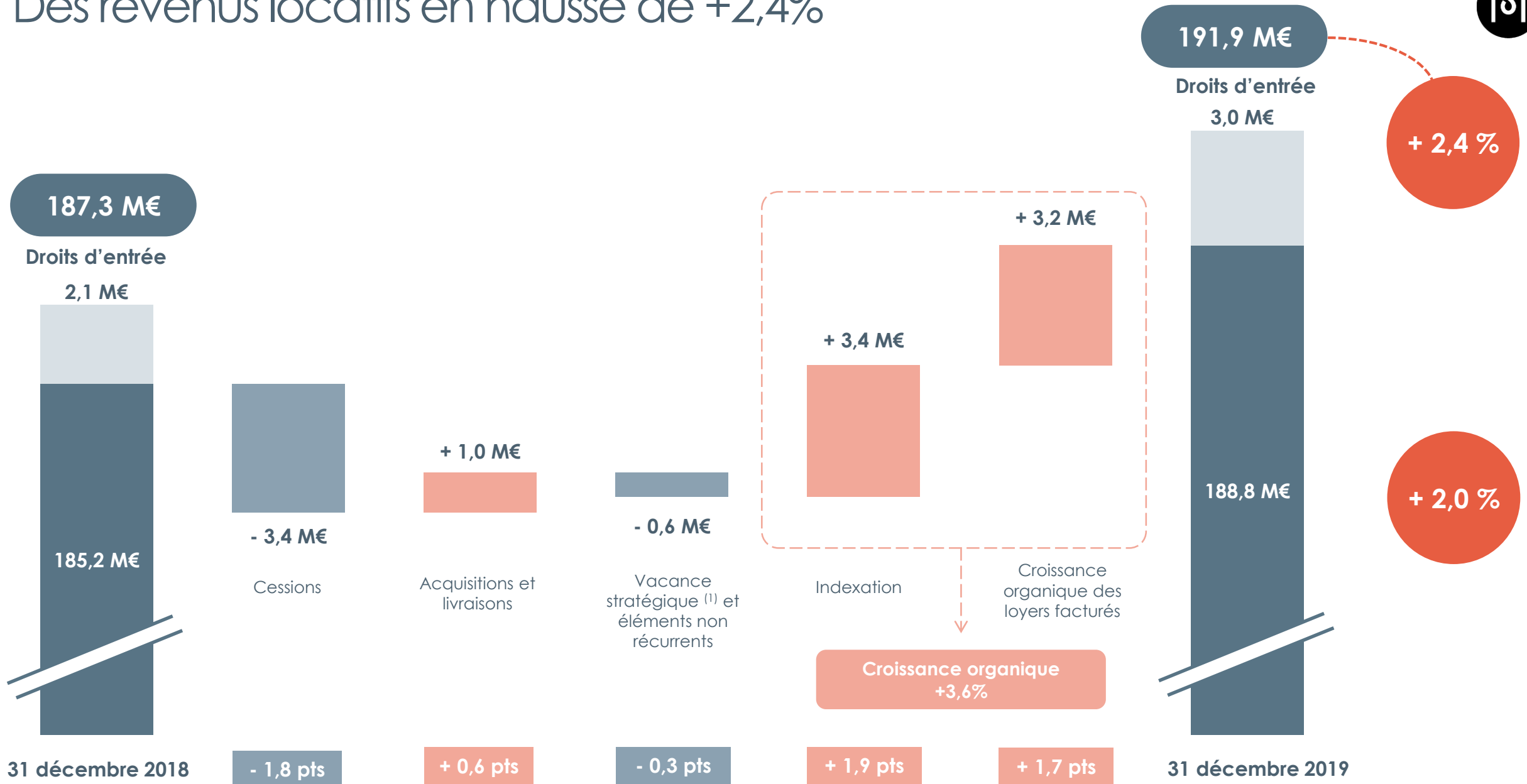
## Evolution du chiffre d'affaires des commerçants



(1) Le taux d'occupation et le taux de vacance de Mercialys n'intègrent pas les conventions liées à l'activité de Commerce Éphémère  
 (2) (Loyers + charges y compris fonds marketing + travaux refacturés payés par les commerçants, TTC) / chiffre d'affaires TTC. Calculé hors grandes surfaces alimentaires  
 (3) Grands centres et principaux centres leaders de proximité de Mercialys à surfaces constantes, représentant plus de 90 % de la valeur des centres commerciaux de la Société  
 (4) Indice CNCC tous centres, périmètre comparable

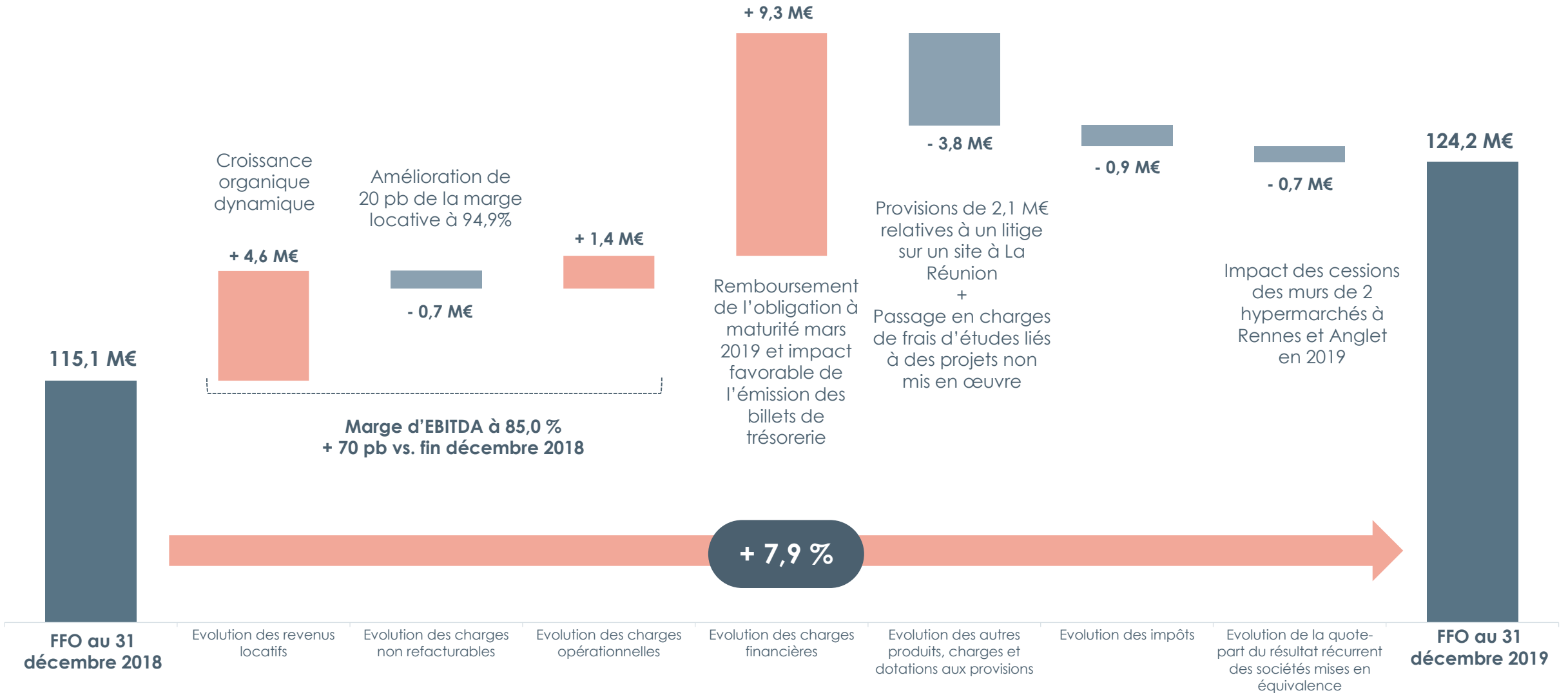


# Des revenus locatifs en hausse de +2,4%



(1) Unités laissées vacantes afin de faciliter la mise en place des plans d'extensions/restructurations

# Un FFO en hausse de +7,9%, très au-dessus des objectifs annuels 2019



# Un Résultat net part du groupe en hausse de +11,7%



(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
FFO	124 168	115 060
Dotations aux amortissements et aux provisions	-40 440	-37 016
Autres produits et charges opérationnels	7 682	4 780
Inefficacité des couvertures / risques de défaillance bancaire	-1 334	-387
Intérêts ne donnant pas le contrôle et SME : plus-values, amortissements et dépréciations	264	-1 585
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>90 340</b>	<b>80 851</b>



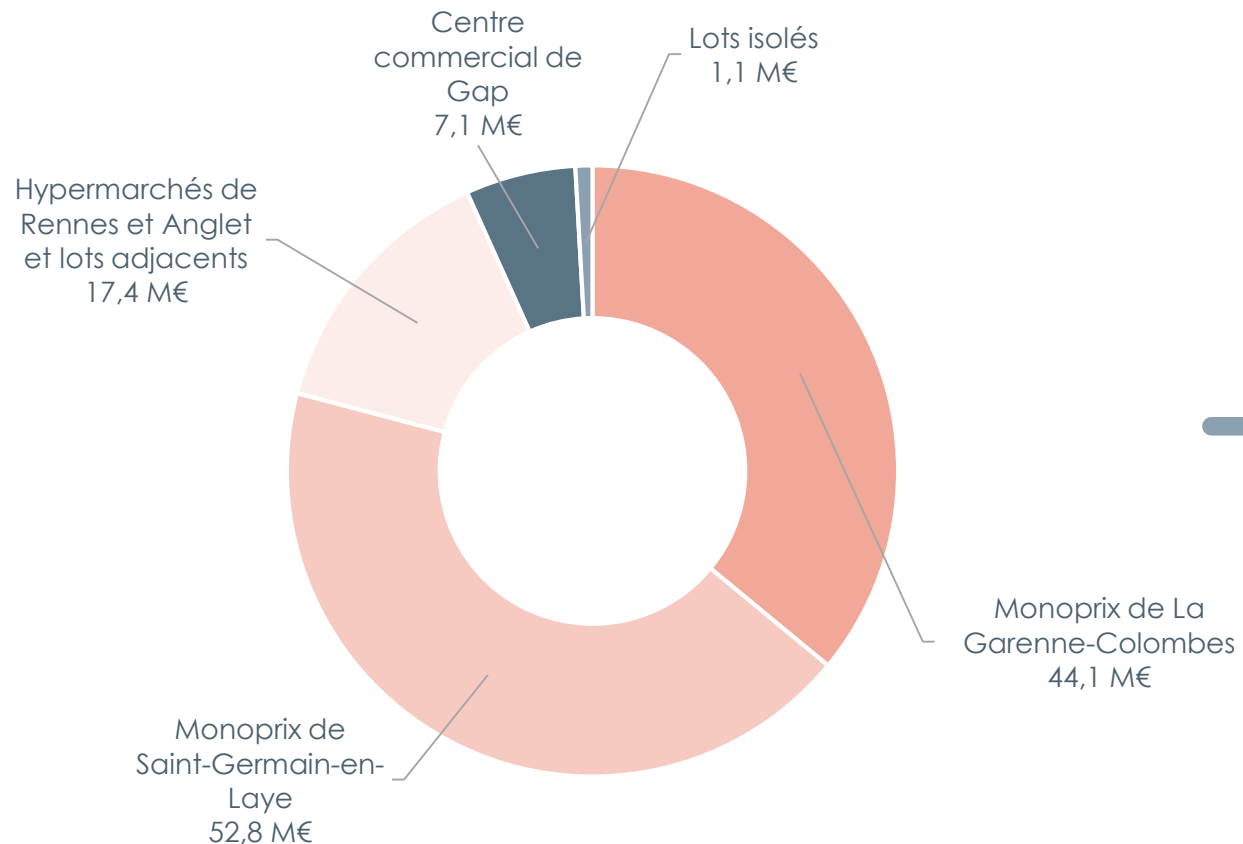
**L'évolution du RNPG résulte principalement de la hausse du FFO et des plus-values de cessions sur le résultat 2019**

› Plus-values nettes consolidées : 17,4 M€ (vs. 6,3 M€ au titre de 2018)

# 122,4 M€ de cessions d'actifs, sensiblement au-dessus des valeurs d'expertises



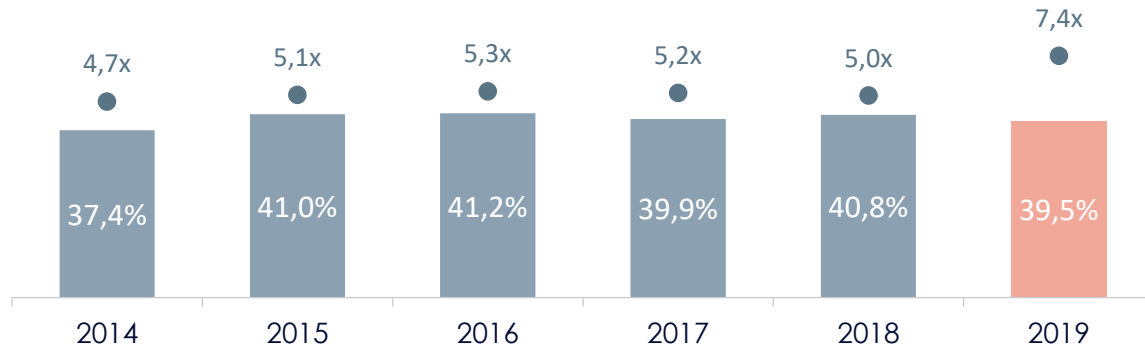
## Cessions réalisées par Mercialis en 2019



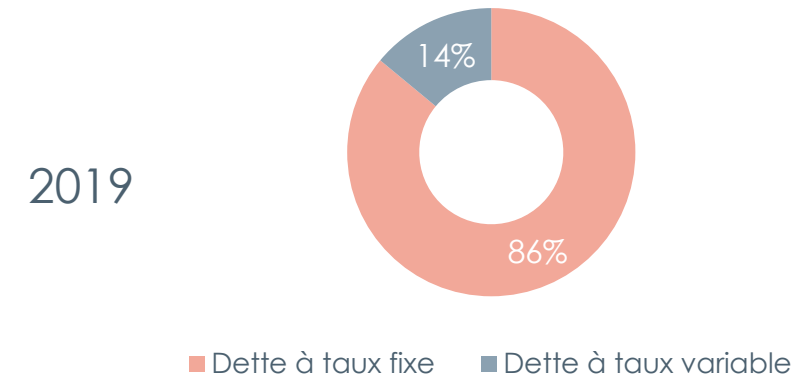
**Des cessions réalisées avec une prime moyenne de 8,4% par rapport aux valeurs d'expertises**



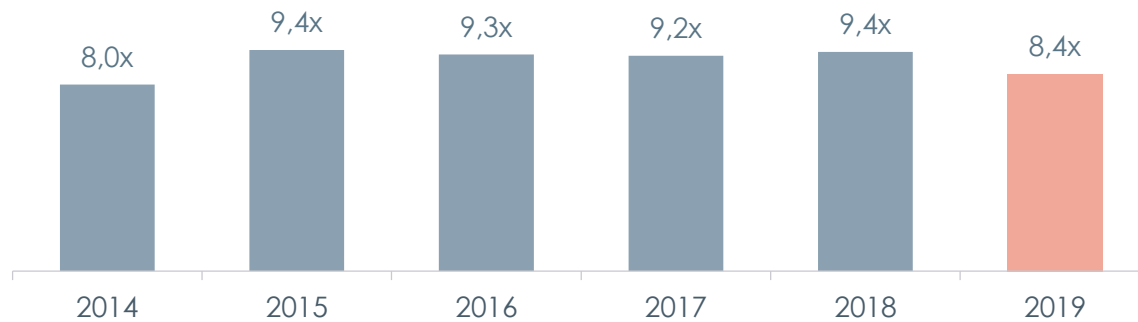
## Evolution des ratios LTV (hors droits) et ICR



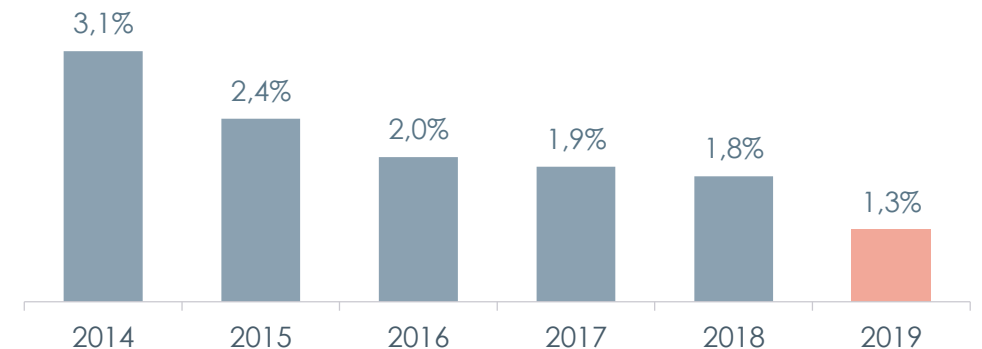
## Exposition de la dette aux taux fixe et variable



## Evolution du ratio dette nette / EBITDA



## Evolution du coût de la dette tirée (1)



(1) Incluant les billets de trésorerie

# Et des ressources financières de bon niveau

Situation à fin décembre 2019



## Dette nette : 1 373,2 M€ incluant

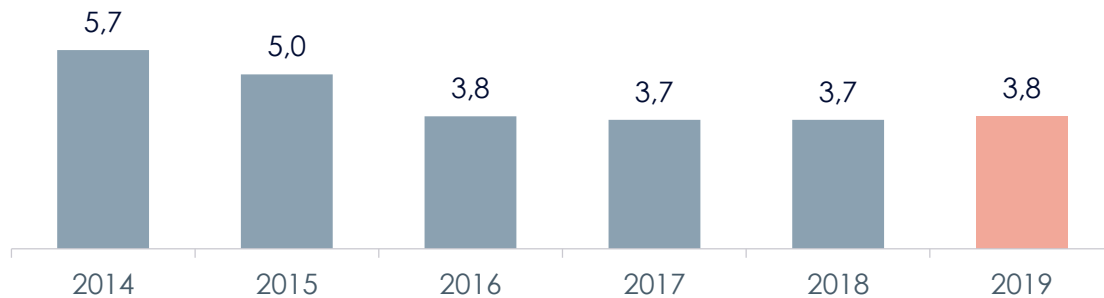
- › 1 200 M€ de dette obligataire
- › 250 M€ de billets de trésorerie (sur un programme total de 500 M€)

## Ressources financières disponibles : 410 M€

## Notation par Standard & Poor's inchangée

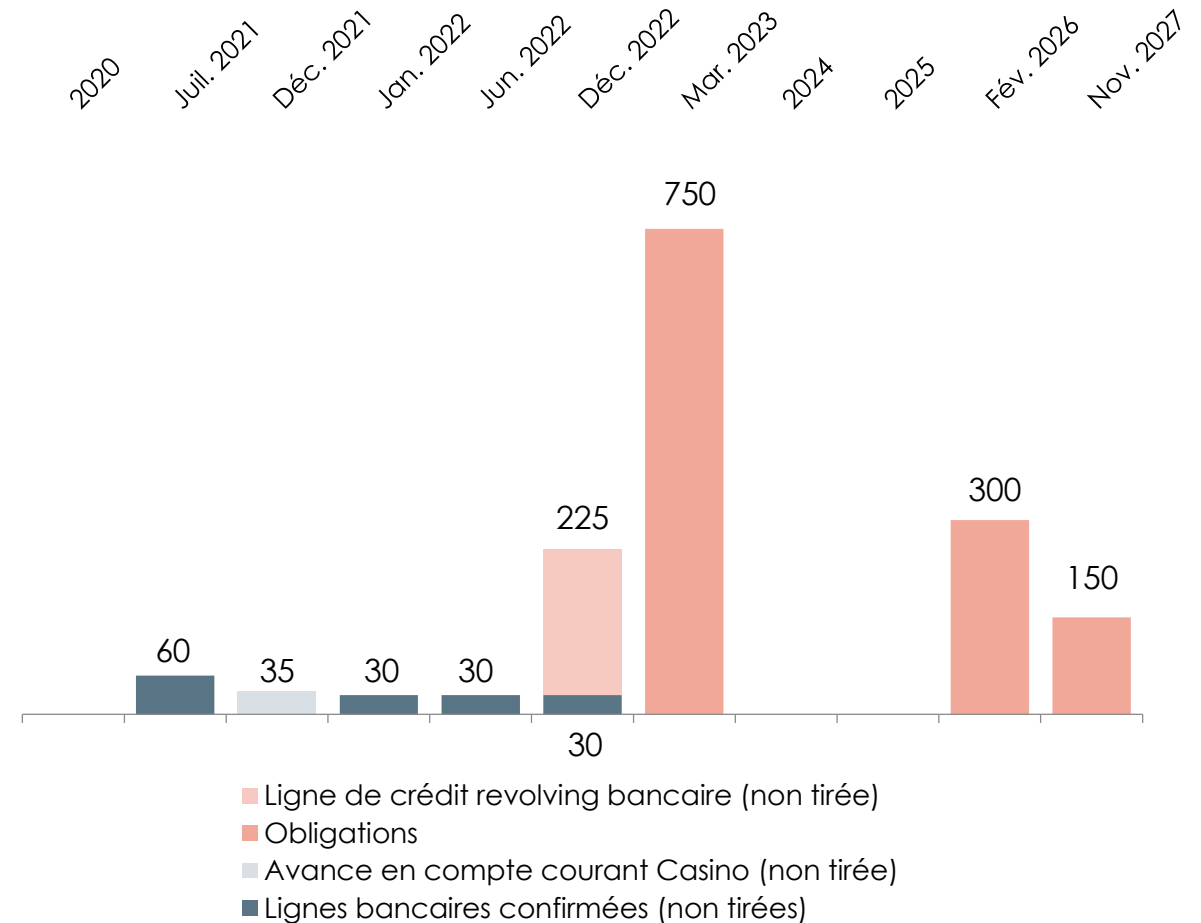
- › BBB/perspective négative depuis le 25 septembre 2019

## Maturité moyenne de la dette tirée (en années) <sup>(1)</sup>



(1) Incluant les billets de trésorerie

## Echéancier de la dette obligataire et ressources financières non tirées <sup>(2)</sup>



(2) Hors billets de trésorerie

# Evolution de la valeur du portefeuille d'actifs



**3 420 M€** hors droits

**-3,1%** sur 6 mois

**-3,9%** sur 12 mois

	Sur 12 mois	
Variation à périmètre constant <sup>(1)</sup>	- 1,4%	- 48 M€
Dont effet loyers	+ 1,4 %	+ 51 M€
Dont effet taux	- 3,0 %	- 108 M€
Dont autres effets	+ 0,2 %	+ 9 M€

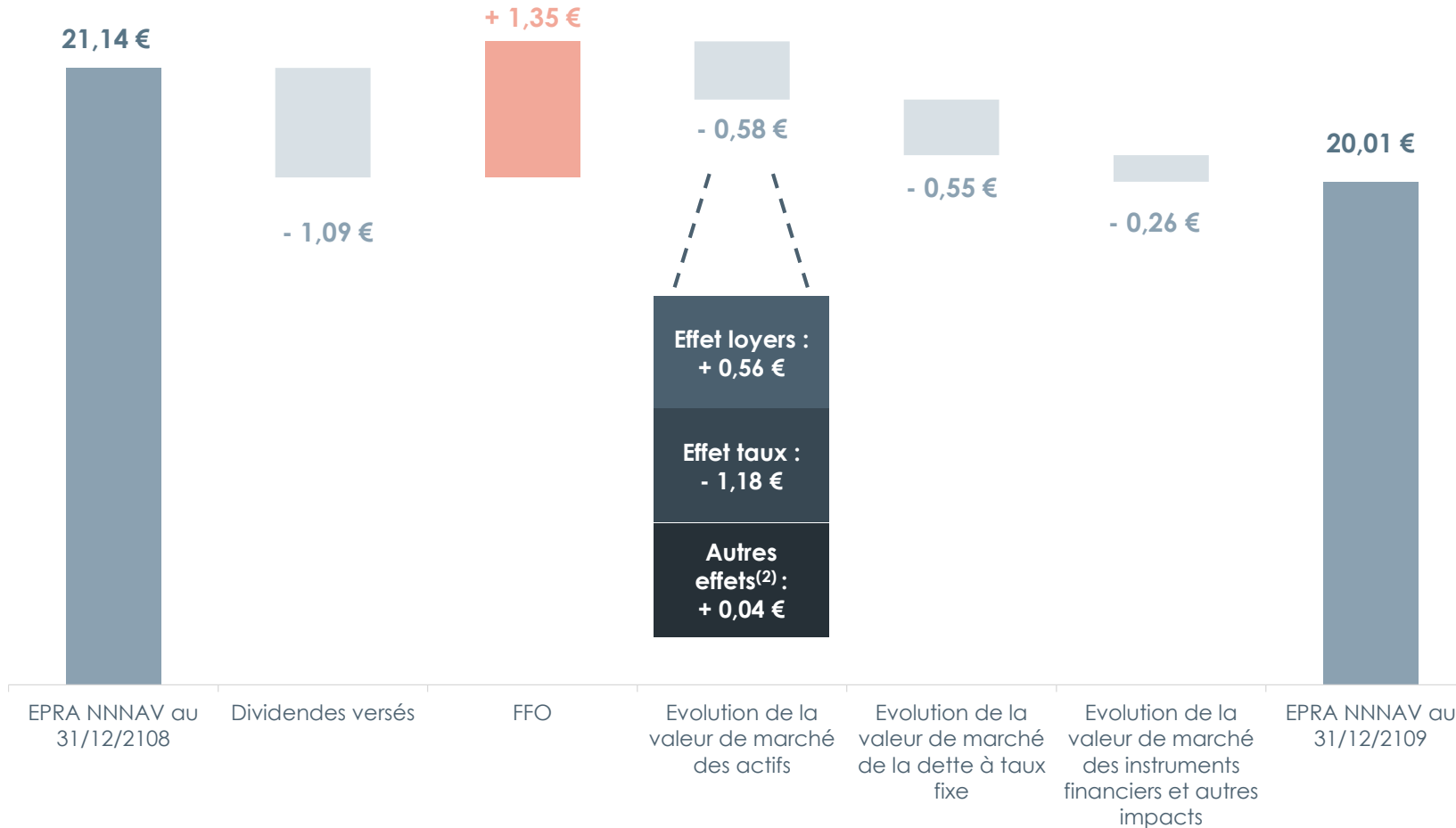
Taux de rendement moyen des expertises	12/2018	06/2019	12/2019
	5,10 %	5,20 %	5,26 %

(1) Sites constants en surface

# Evolution de l'ANR triple net par action (EPRA NNNAV) <sup>(1)</sup>



20,01 € par action, -1,9 % sur 6 mois, -5,4 % sur 12 mois



## EPRA NAV à fin décembre 2019

- › 20,53 € par action
- › **En diminution de -1,6%** sur 6 mois
- › **En diminution de -1,6%** sur 12 mois

(1) Calculé sur le nombre d'actions moyen dilué, conformément aux préconisations de l'EPRA, soit 91 789 610 actions

(2) Incluant l'impact des réévaluations des actifs hors périmètre organique et des sociétés mises en équivalence, des capex de maintenance et des plus-values sur cessions d'actifs



# Un dividende ramené à 0,95 € par action en réponse à l'appel des pouvoirs publics



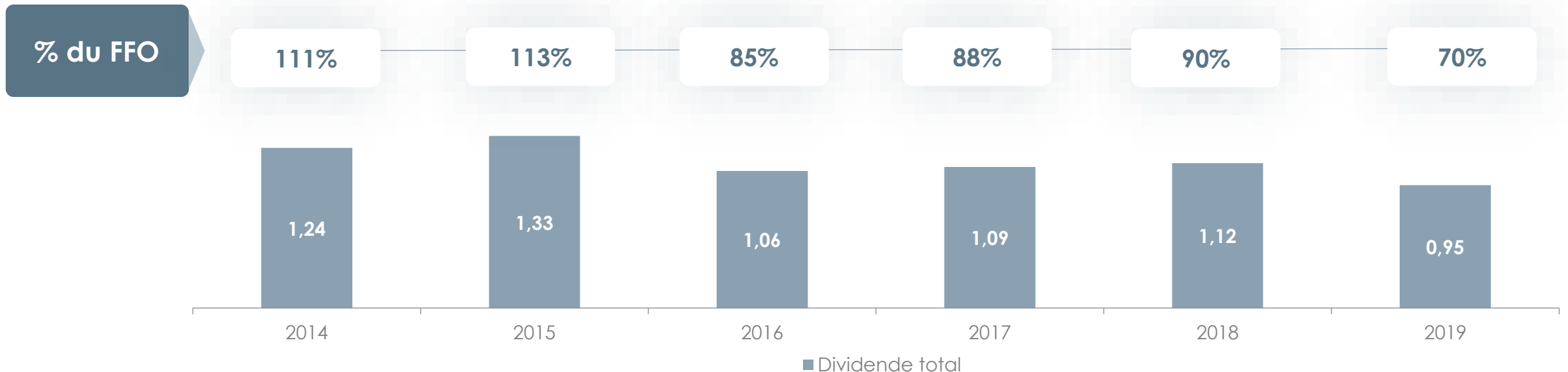
Un montant correspondant strictement aux obligations de distribution au titre du statut SIIC

› **0,95€ par action**, incluant l'acompte de 0,47€ par action payé en octobre 2019<sup>(1)</sup>

› Date de détachement : **27 avril 2020**

› Date de paiement : **29 avril 2020**

## Évolution historique du dividende



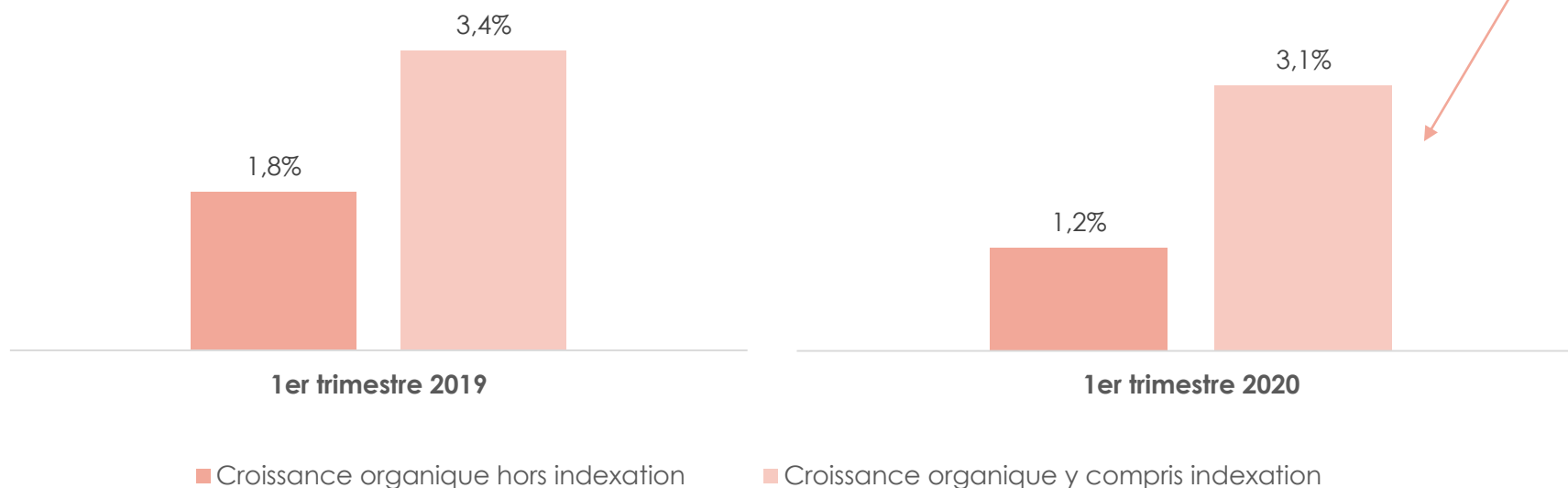
(1) Sous réserve de l'approbation de la 3<sup>ème</sup> résolution

# Un début d'année marqué par une rupture à compter du mois de mars



## +3,1 % de croissance organique au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

(en milliers d'euros)	Cumulé à fin mars 2019	Cumulé à fin mars 2020	Var. à périmètre courant (%)	Var. à périmètre constant (%)
Loyers facturés	46 312	46 518	+0,4%	+3,1%
Droits d'entrée	820	632	-22,9%	
<b>Revenus locatifs</b>	<b>47 132</b>	<b>47 150</b>	<b>0,0%</b>	



**Objectifs 2020 présentés en février dernier désormais caducs et actualisés lorsque les perspectives et conditions sanitaires seront éclaircies**



# Gouvernance

**Éric Le Gentil**

Président du  
Conseil d'administration

**MERCIALYS**

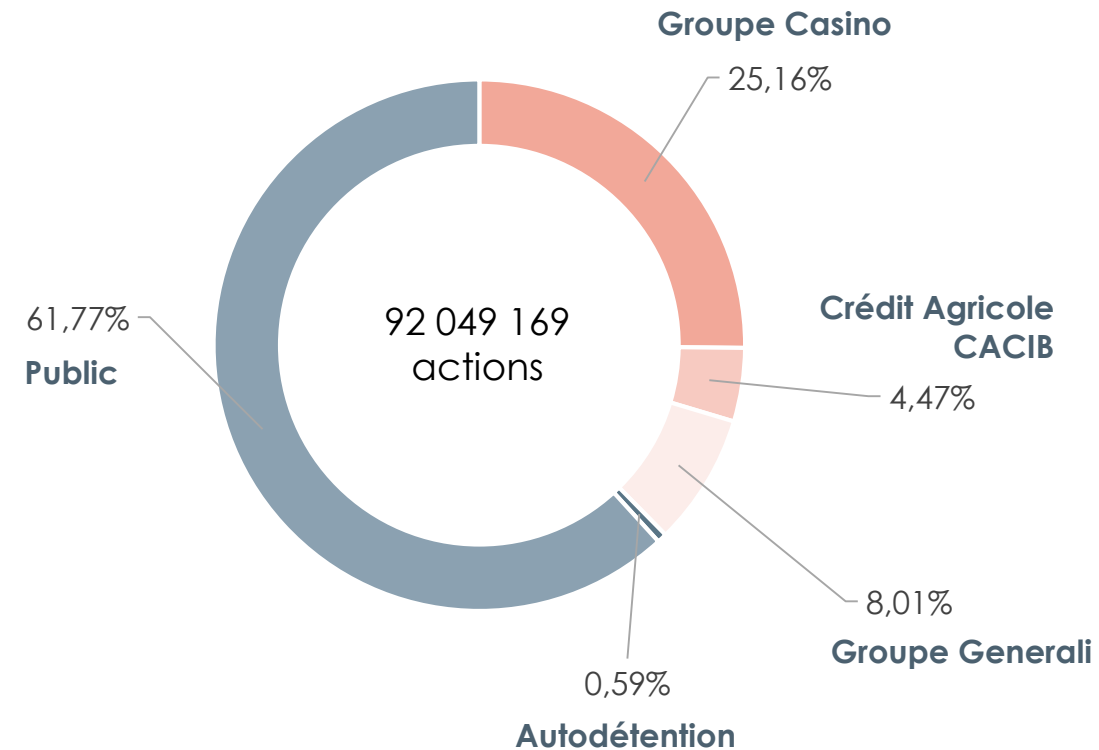
## Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général le 13 février 2019

**Éric Le Gentil** : Président du Conseil d'Administration  
**Vincent Ravat** : Directeur général  
**Élizabeth Blaise** : Directrice générale déléguée

## Composition du Conseil d'Administration au 12 février 2020

**11** membres  
**54,5 %** de femmes  
**63,6 %** d'indépendants  
**56** ans en moyenne  
**5,6** ans d'ancienneté en moyenne

## Répartition du capital au 31 mars 2020 <sup>(1)</sup>



(1) Sur la base des dernières déclarations de franchissements de seuils réalisées auprès de l'AMF

**Conseil d'administration**  
8 réunions – 86 % taux de présence

## Comité d'audit, des risques et du développement durable

### 4 membres

Mme Stéphanie Bensimon (Présidente)  
Mme Ingrid Nappi <sup>(1)</sup>  
Mme Pascale Roque  
M. Michel Savart <sup>(2)</sup>

75 % d'indépendants  
4 réunions en 2019  
100 % d'assiduité

## Comité des investissements

### 5 membres

Mme Dominique Dudan (Présidente)  
M. Éric Le Gentil  
M. David Lubek  
M. Michel Savart <sup>(2)</sup>  
M. Bruno Servant  
1 invité permanent : M. Vincent Ravat (DG)

40 % d'indépendants  
4 réunions en 2019  
95 % d'assiduité

## Comité des nominations et des rémunérations

### 5 membres

Mme Élisabeth Cunin (Présidente)  
Mme Victoire Boissier  
Mme Dominique Dudan  
M. Jacques Dumas <sup>(2)</sup>  
M. Éric Le Gentil

60 % d'indépendants  
5 réunions en 2019  
100 % d'assiduité

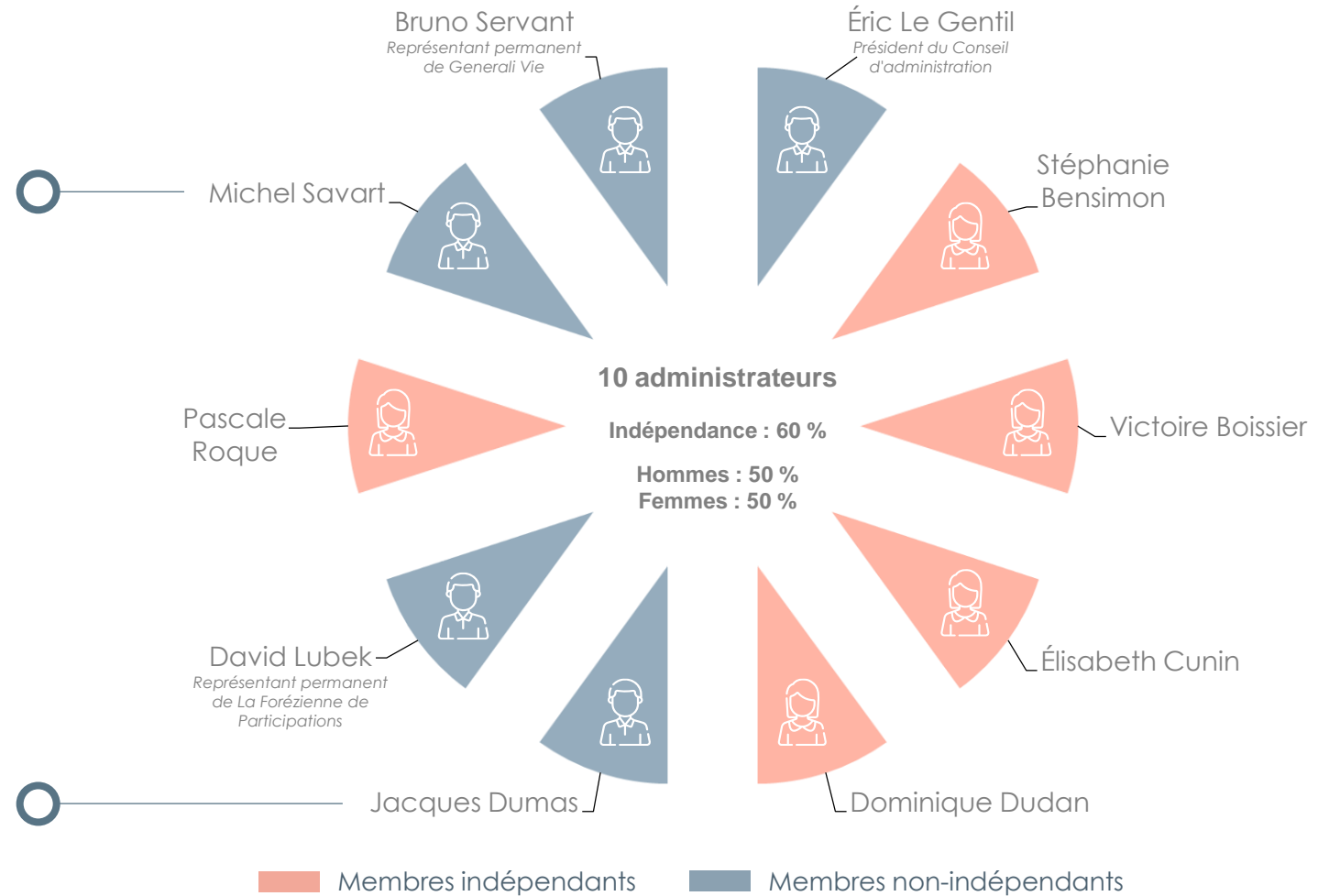
(1) Mandat non soumis à renouvellement. Mme Ingrid Nappi sera remplacée par Mme Victoire Boissier au Comité d'audit, des risques et du développement durable

(2) Mandats soumis à renouvellement

# Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale (1)



Le renouvellement du mandat de M. Michel Savart permettrait au Conseil d'administration de continuer de capitaliser sur son savoir-faire en matière financière et d'investissements, une compétence déterminante dans un contexte caractérisé à la fois par une augmentation des délais nécessaires à la cession d'actifs immobiliers et par l'apparition d'un nombre croissant d'opportunités d'acquisitions créatrices de valeur.



Le renouvellement du mandat de M. Jacques Dumas permettrait au Conseil d'administration de continuer de bénéficier de son expérience éprouvée dans le domaine de la gestion d'entreprise et tout particulièrement dans le secteur de la distribution alimentaire, qui est aujourd'hui confronté à un changement de paradigme.

**Le Comité d'audit, des risques et du développement durable restera constitué de 4 administrateurs à l'issue de l'Assemblée générale, dont 75% d'indépendants**

(1) Sous réserve de l'approbation des résolutions 13 à 15



# Rémunérations des mandataires sociaux

**Élisabeth Cunin**

Administratrice indépendante  
Présidente du Comité des Nominations  
et des Rémunérations

**MERCIALYS**

# Rémunération des administrateurs

## Principes de la politique de rémunération



Une part fixe

Une part variable  
en fonction de l'assiduité

Des montants mesurés

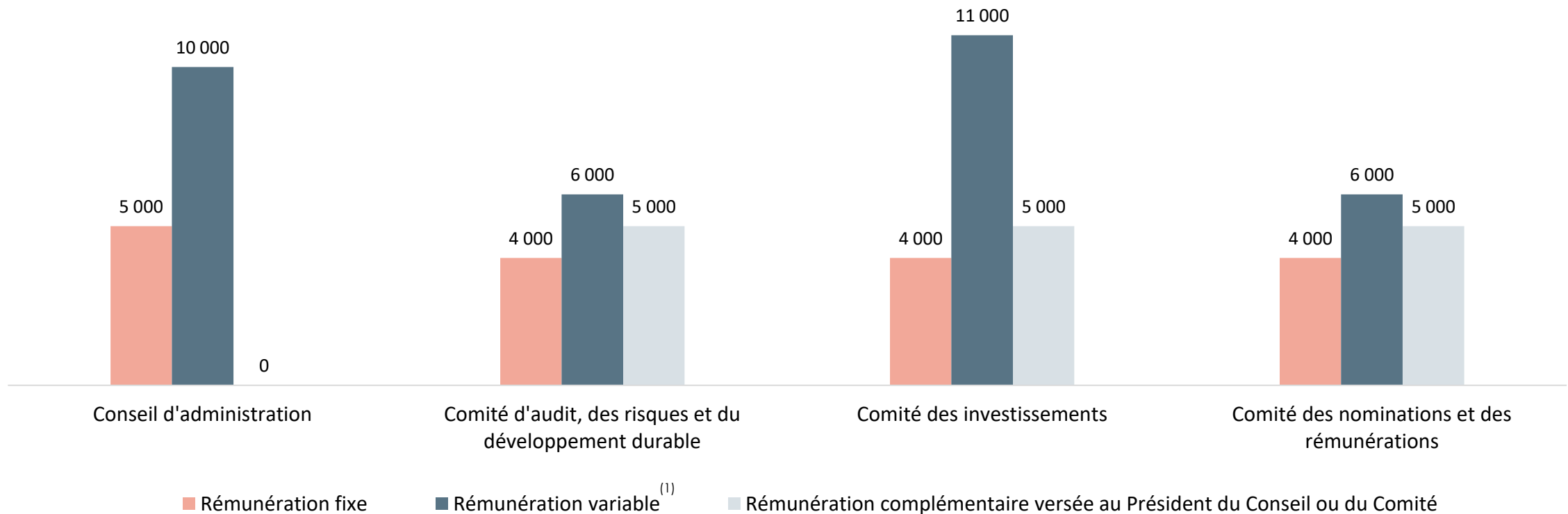
Et régulièrement  
benchmarkés

Une enveloppe totale de  
325 000 €

Inchangée depuis 2016

Une possibilité de  
rémunérations  
exceptionnelles en cas de  
réunions extraordinaires

Option non utilisée à ce jour



(1) Pour 100 % d'assiduité



# Rémunération des administrateurs



## Éléments versés au titre de l'exercice 2019 et nouvelle politique de rémunération

(en euros)	Conseil d'administration	Comités spécialisés			Total
		CDI	CARDD	CNR	
Stéphanie Bensimon	13 750	-	14 425	-	28 175
Victoire Boissier	13 750	-	-	10 000	23 750
Élisabeth Cunin	13 750	-	-	15 000	28 750
Dominique Dudan	15 000	20 000	-	10 000	45 000
Jacques Dumas	7 500	-	-	5 000	12 500
David Lubek	3 125	6 125	-	-	9 250
Ingrid Nappi	13 750	-	10 000	-	23 750
Pascale Roque	13 750	-	10 575	-	24 325
Michel Savart	7 500	7 500	5 000	-	20 000
Generali Vie / Bruno Servant	15 000 <sup>(1)</sup>	0 <sup>(2)</sup>	-	-	15 000
Éric Le Gentil, Président du CA	17 411 <sup>(3)</sup>	15 000	-	8 800	41 211
<b>Total</b>	<b>134 286</b>	<b>48 625</b>	<b>40 000</b>	<b>48 800</b>	<b>271 711</b>

(1) Generali Vie a fait évoluer sa politique de rémunération à compter de l'exercice 2018 et perçoit désormais directement sa rémunération en sa qualité d'administrateur siégeant au Conseil d'administration de Mercialys

(2) M. Bruno Servant, représentant permanent de Generali Vie, a depuis cette nouvelle politique renoncé pour sa part à la perception de sa rémunération en qualité de membre du Comité des investissements

(3) Ce montant intègre 2 411 € correspondant à la rémunération complémentaire, proratisée entre le 1er janvier et le 12 février 2019, de 20 000 € jusqu'ici due au Président-Directeur général, mais à laquelle M. Éric Le Gentil n'est plus éligible depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration le 13 février 2019

**Proposition :**  
**Politique inchangée en 2020**  
*(11<sup>ème</sup> résolution)*

# Rémunération du Président du Conseil d'administration

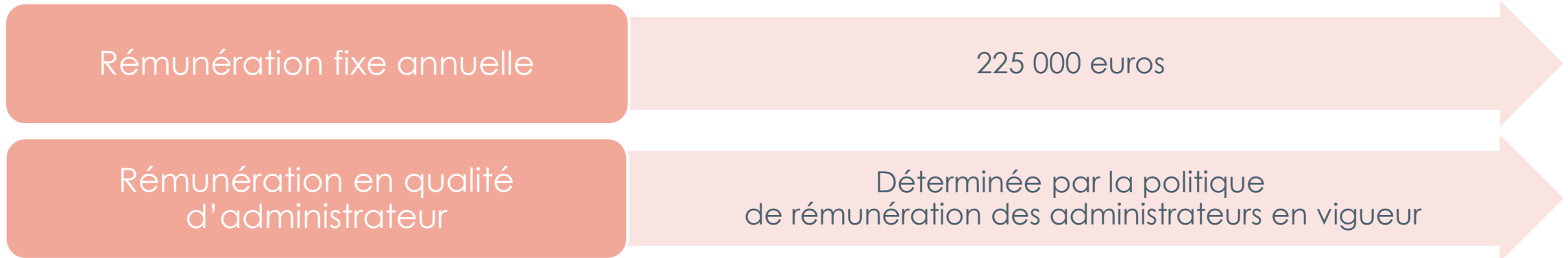


## Politique de rémunération 2019 et nouvelle politique proposée

**Au regard des missions confiées au Président en dehors des attributions générales prévues par la loi, qui sont les suivantes :**

- › Relations avec les principaux actionnaires ainsi qu'avec les principaux partenaires financiers et/ou industriels ;
- › Participation à l'élaboration de la stratégie et suivi de sa mise en œuvre ;
- › Interface entre le Conseil d'administration et la Direction générale.

**Le Conseil d'administration avait proposé en 2019 la politique de rémunération suivante le concernant, acceptée par l'Assemblée générale du 25 avril 2019 :**



**Étant précisé que:**

- › Le Président ne perçoit pas de rémunération variable en numéraire ou en titres, ni de retraite chapeau, de garantie chômage ou d'avantages en nature ;
- › Il conserve le bénéfice des plans d'attribution gratuite d'actions qui lui ont été attribués en qualité de Président-Directeur général, sous réserve qu'il soit toujours mandataire social au terme de la période d'acquisition ;
- › Étant donné ses précédentes fonctions exécutives, il est également soumis à une clause de non-concurrence, en contrepartie de laquelle il est susceptible de recevoir une indemnité mensuelle équivalente à un douzième de 50 % de sa rémunération fixe annuelle, étant précisé que la Société peut renoncer à appliquer cette clause ou en réduire la durée d'application.

**Proposition :**  
**Politique inchangée**  
**en 2020**  
*(8<sup>ème</sup> résolution)*

# Rémunération du Président du Conseil d'administration



## Éléments versés au cours de l'exercice 2019 et attribués au titre de l'exercice 2019

	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 (ou valorisation comptable)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	302 762 €	225 000 €
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	504 630 €	-
Rémunération variable pluriannuelle <sup>(2)</sup>	70 313 €	-
Rémunération exceptionnelle <sup>(3)</sup>	112 500 €	-
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0 €	-
Rémunération en qualité d'administrateur <sup>(4)</sup>	50 000 €	40 000 €
Avantages de toute nature <sup>(5)</sup>	14 823 €	-
<b>Total</b>	<b>1 055 028 €</b>	<b>265 000 €</b>

(1) M. Éric Le Gentil a perçu jusqu'au 12 février 2019 sa rémunération en qualité de Président-Directeur général, et à compter du 13 février 2019 sa rémunération en qualité de Président du Conseil d'administration. Depuis sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration, il ne bénéficie plus de rémunération variable annuelle, conformément à la politique de rémunération 2019.

(2) M. Éric Le Gentil était bénéficiaire d'un dispositif de rémunération variable long terme mis en place, après avis du Comité des nominations et des rémunérations, par le Conseil d'administration du 11 mars 2016. Cette rémunération variable long terme soumise à des conditions de performance a été versée en 2019 à l'issue d'un délai de 3 ans. M. Éric Le Gentil a réinvesti plus de 50 % de cette rémunération en actions Mercialis, soit 3 000 actions (38 870 €), un montant supérieur à l'obligation fixée par le Conseil du 11 mars 2016. Il est tenu de conserver les actions correspondantes à l'obligation de réinvestissement pendant toute la durée de son mandat. Il s'agit du dernier dispositif de rémunération variable pluriannuelle existant à date au sein de la Société.

(3) Il a été versé à M. Éric Le Gentil une rémunération exceptionnelle d'un montant de 112 500 €, intégralement prise en charge par la société Casino, Guichard-Perrachon, dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialis, ce processus ayant constitué une circonstance particulière pour la Société qui a nécessité une grande implication de M. Éric Le Gentil en sa qualité de Président-Directeur général au cours de l'exercice 2018.

(4) En tant qu'administrateur, M. Éric Le Gentil perçoit une rémunération. Le montant de la rémunération liée à son activité d'administrateur est fixé à un montant brut de 15 000 € composé d'une partie fixe d'un montant unitaire annuel de 5 000 € et d'une partie variable d'un montant unitaire annuel de 10 000 €, attribuée en fonction des présences aux réunions du Conseil d'administration. M. Éric Le Gentil a par ailleurs perçu 2 411 € complémentaires correspondant au montant proratisé de la rémunération annuelle complémentaire de 20 000 € qui lui était due au titre de son mandat de Président-Directeur général, fonction qu'il a occupée jusqu'au 12 février 2019. M. Éric Le Gentil est également membre du Comité des investissements et du Comité des nominations et des rémunérations. A ce titre, il perçoit, comme les autres membres de ces Comités, une rémunération complémentaire, dont la partie fixe s'est élevée en 2019 à un montant annuel brut de 8 000 € et la partie variable à un montant annuel brut de 15 800 €.

(5) En qualité de Président-Directeur général, M. Éric Le Gentil était affilié jusqu'au 12 février 2019 au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et a bénéficié de la garantie sociale des chefs d'entreprise. La cotisation attribuée au titre de l'exercice 2019 est une cotisation annuelle versée en début d'année.

# Rémunération des mandataires sociaux exécutifs



## Principes de la politique de rémunération

Reconnaissance objective de la performance	Valorisation des dimensions extra-financières	Convergence des intérêts internes et externes
<ul style="list-style-type: none"><li>› Prépondérance de la part variable sur la part fixe au sein de la rémunération totale</li><li>› Prépondérance de critères quantifiables au sein de la part variable annuelle et long terme</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Présence de critères RSE quantifiables dans la part variable annuelle</li><li>› Présence d'un critère RSE quantifiable dans la part variable long terme <sup>(1)</sup></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>› Alignement des intérêts des dirigeants et des actionnaires : part variable long terme payée sous forme d'actions, soumises à des critères de performance, de présence et de détention</li><li>› Équité interne : écarts de rémunération entre dirigeants et salariés mesurés et stables dans le temps</li></ul>

### Respect du code AFEP-MEDEF

Exhaustivité - Équilibre entre les éléments de rémunération - *Benchmark*

Cohérence - Intelligibilité des règles - *Mesure*

Les modalités de détermination des éléments de rémunération sont arrêtées chaque année par le Conseil d'administration, après consultation du Comité des nominations et des rémunérations

(1) Sous réserve de l'approbation des résolutions 9 et 10

# Rémunération du Directeur général

## Politique de rémunération 2019



Le Conseil d'administration avait proposé une politique de rémunération pour le Directeur général, acceptée par l'Assemblée générale du 25 avril 2019, dont les principaux éléments étaient les suivants :



### Étant précisé que :

- › Le Directeur général est affilié au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise. Il ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'autre avantage de toute nature, à l'exception d'une voiture de fonction ;
- › Aucune indemnité n'est susceptible de lui être versée à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ;
- › Il est soumis à une clause de non-concurrence, en contrepartie de laquelle il est susceptible de recevoir une indemnité mensuelle équivalente à un douzième de 50 % de sa rémunération fixe annuelle, étant précisé que la Société peut renoncer à appliquer cette clause ou en réduire la durée d'application.

# Rémunération du Directeur général



## Éléments versés au cours de l'exercice 2019 et attribués au titre de l'exercice 2019

	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 (ou valorisation comptable)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	316 439 €	360 000 €
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>	124 960 €	412 650 €
Rémunération exceptionnelle <sup>(2)</sup>	108 340 €	-
Avantages de toute nature <sup>(3)</sup>	12 317 €	12 317 €
<b>Sous-total</b>	<b>562 056 €</b>	<b>784 967 €</b>
Actions gratuites – valorisation comptable <sup>(4)</sup>	-	140 197 €
<b>Total</b>	<b>562 056 €</b>	<b>925 164 €</b>

(1) M. Vincent Ravat a été nommé Directeur général le 13 février 2019. Il a perçu jusqu'au 12 février 2019 sa rémunération en qualité de Directeur général délégué et à compter du 13 février 2019 sa rémunération en qualité de Directeur général

(2) Il a été versé à M. Vincent Ravat une rémunération exceptionnelle d'un montant de 75 000 €, intégralement pris en charge par la société Casino, Guichard-Perrachon, dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialys, ce processus ayant constitué une circonstance particulière pour la Société qui a nécessité une grande implication de M. Vincent Ravat en sa qualité de Directeur général délégué au cours de l'exercice 2018. Il a également été versé à M. Vincent Ravat une rémunération exceptionnelle d'un montant de 33 340 € en application d'une décision du Conseil d'administration en date du 14 février 2017 au titre de la mise en œuvre du projet de Toulouse Fenouillet

(3) Le Directeur général est affilié au régime de prévoyance en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs et bénéficie de la garantie sociale des chefs d'entreprise. Il bénéficie également d'une voiture de fonction

(4) Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2019 (35<sup>ème</sup> résolution), le Conseil d'administration du 25 avril 2019 a décidé d'attribuer 21 339 actions à M. Vincent Ravat, pouvant être portées à 31 994 actions en cas de surperformance des critères de performance. L'acquisition définitive (25 avril 2022) des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence (en qualité de mandataire social) dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive ainsi qu'à la réalisation de trois critères de performance

# Rémunération du Directeur général

## Nouvelle politique proposée



### Rémunération fixe annuelle



**Inchangée**

360 000 €

### Rémunération variable annuelle



**Maintien du mécanisme de la rémunération variable, tout en augmentant la part quantifiable et RSE**

- › Objectifs quantifiables pondérés à **85%** (dont 2 objectifs RSE à **15 %**)
- › Objectifs qualitatifs pondérés à **15 %** et centrés sur les Ressources Humaines

**Maintien des enjeux cibles**

**70 %** de la rémunération annuelle fixe en cas d'atteinte des objectifs  
**140 %** en cas de surperformance

### Rémunération variable long terme (attribution d'actions gratuites)



**Période d'acquisition de 3 ans, sous conditions de présence et de performance de l'entreprise :**

- › **performance relative de l'action Mercialis**, dividendes inclus (Total Shareholder Return – TSR), par rapport aux valeurs composant l'indice EPRA/NAREIT Euro Zone pour **35 %** de la dotation initiale
- › **notation CDP** (Carbone Disclosure Project), nouveau critère RSE, pour **20 %** de la dotation initiale
- › **croissance du FFO**, mesurée en moyenne annuelle sur 3 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2022, pour **45 %** de la dotation initiale

**Obligation de conservation de 2 ans suivant l'acquisition définitive et conservation de 50% des actions jusqu'à la fin du mandat**

**Enjeux cibles augmentés pour améliorer l'alignement des intérêts**

**125 %** de la rémunération annuelle fixe en cas d'atteinte des objectifs  
**160 %** en cas de surperformance

La réalisation de benchmarks par des cabinets indépendants a conclu à des niveaux de rémunération significativement inférieurs à ceux constatés dans les autres sociétés du secteur

# Rémunération du Directeur général



## Critères de rémunération variable annuelle de la nouvelle politique proposée

		% de la rémunération fixe		
		Minimum	Cible	Maximum
Objectifs quantifiables (85 % du variable total)	Croissance du FFO	0 %	14,0 %	28,0 %
	Croissance organique incluant l'indexation	0 %	10,5 %	21,0 %
	Marge d'EBITDA	0 %	10,5 %	21,0 %
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la stratégie climat de Mercialys (scopes 1 et 2)	0 %	3,5 %	7,0 %
	Classement GRESB de Mercialys (à méthodologie constante)	0 %	7,0 %	14,0 %
	Cession d'actifs sur l'exercice (en millions d'euros)	0 %	7,0 %	14,0 %
	Gestion de l'échéancier obligataire	0 %	7,0 %	14,0 %
Objectifs qualitatifs (15 % du variable total)	Gestion des Ressources Humaines : évolution de la satisfaction et de l'engagement des collaborateurs (mesurée au travers d'une enquête menée auprès des collaborateurs)	0 %	10,5 %	21,0 %
<b>TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE</b>		<b>0 %</b>	<b>70,0 %</b>	<b>140,0 %</b>

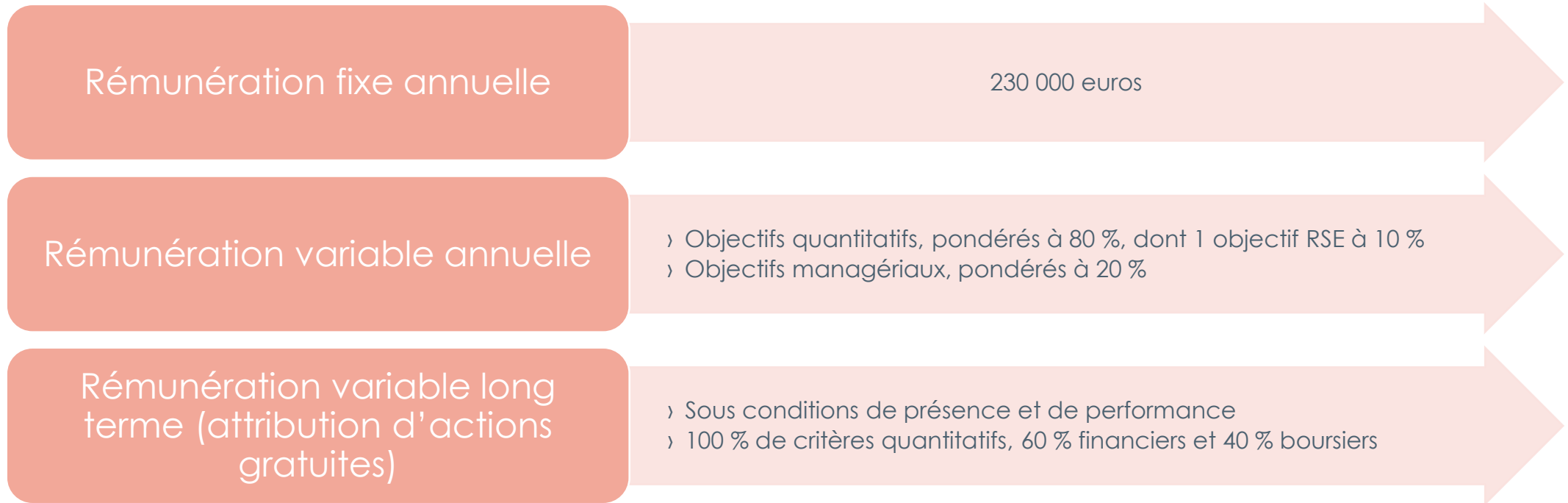


# Rémunération de la Directrice générale déléguée



## Politique de rémunération 2019

Le Conseil d'administration avait proposé une politique de rémunération pour la Directrice générale déléguée, acceptée par l'Assemblée générale du 25 avril 2019, dont les principaux éléments étaient les suivants :



### Étant précisé que :

- › La Directrice générale déléguée ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire ni d'autre avantage de toute nature ;
- › Aucune indemnité n'est susceptible de lui être versée à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ;
- › Elle est soumise à une clause de non-concurrence, en contrepartie de laquelle elle est susceptible de recevoir une indemnité mensuelle équivalente à un douzième de 50 % de sa rémunération fixe annuelle, étant précisé que la Société peut renoncer à appliquer cette clause ou en réduire la durée d'application.

# Rémunération de la Directrice générale déléguée



Éléments versés au cours de l'exercice 2019 et attribués au titre de l'exercice 2019

	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants attribués au titre de l'exercice 2019 (ou valorisation comptable)
Rémunération fixe <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	226 713 €	230 000 €
Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	117 325 €	145 728 €
Rémunération exceptionnelle <sup>(3)</sup>	48 500 €	-
<b>Sous-total</b>	<b>392 538 €</b>	<b>375 728 €</b>
Actions gratuites – valorisation comptable <sup>(4)</sup>	-	59 688 €
<b>Total</b>	<b>392 538 €</b>	<b>435 416 €</b>

(1) Mme Élisabeth Blaise a été nommée Directrice générale déléguée le 13 février 2019. Elle a perçu jusqu'au 12 février 2019 sa rémunération de salariée de la Société en sa qualité de Directrice administrative et financière et à compter du 13 février 2019 une rémunération pour moitié en sa qualité de Directrice générale déléguée et pour moitié en sa qualité de Directrice administrative et financière

(2) Les montants présentés comprennent l'ensemble de la rémunération versée ou attribuée à Mme Élisabeth Blaise. Le vote de la présente Assemblée portera uniquement sur sa rémunération en qualité de mandataire social (i.e. de Directrice générale déléguée)

(3) Il a été versé à Mme Élisabeth Blaise une rémunération exceptionnelle d'un montant de 48 500 €, intégralement pris en charge par la société Casino, Guichard-Perrachon, dans le cadre du processus de cession par Casino de tout ou partie de sa participation dans le capital de Mercialis, ce processus ayant constitué une circonstance particulière pour la Société qui a nécessité une grande implication de Mme Élisabeth Blaise en sa qualité de Directrice administrative et financière au cours de l'exercice 2018. Cette rémunération s'inscrit donc dans le cadre de son contrat de travail

(4) Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2019 (35<sup>ème</sup> résolution), le Conseil d'administration du 25 avril 2019 a décidé d'attribuer 9 085 actions à Mme Élisabeth Blaise pouvant être portées à 13 627 actions en cas de surperformance des critères de performance. L'acquisition définitive (25 avril 2022) des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence (en qualité de mandataire social et/ou de salariée) dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive ainsi qu'à la réalisation de trois critères de performance

# Rémunération de la Directrice générale déléguée



## Nouvelle politique proposée

### Rémunération fixe annuelle



**Augmentée à 265 000 €**

afin de ramener la rémunération fixe annuelle au niveau médian du secteur

### Rémunération variable annuelle



**Maintien du mécanisme de la rémunération variable, tout en augmentant la part quantifiable et RSE**

- › Objectifs quantifiables pondérés à **85%** (dont 2 objectifs RSE et communication extra-financière à **15%**)
- › Objectifs qualitatifs pondérés à **15%** et liés à la réintégration progressive des fonctions support et de l'organisation humaine afférente

**Maintien des enjeux cibles**

**40%** de la rémunération annuelle fixe en cas d'atteinte des objectifs  
**80%** en cas de surperformance

### Rémunération variable long terme (attribution d'actions gratuites)



**Période d'acquisition de 3 ans, sous conditions de présence et de performance de l'entreprise :**

- › **performance relative de l'action Mercialys**, dividendes inclus (Total Shareholder Return – TSR), par rapport aux valeurs composant l'indice EPRA/NAREIT Euro Zone pour **35%** de la dotation initiale
- › **notation CDP** (Carbone Disclosure Project), nouveau critère RSE, pour **20%** de la dotation initiale
- › **croissance du FFO**, mesurée en moyenne annuelle sur 3 ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2022, pour **45%** de la dotation initiale

**Obligation de conservation de 2 ans suivant l'acquisition définitive et conservation de 50% des actions jusqu'à la fin du mandat**

**Enjeux cibles augmentés pour améliorer l'alignement des intérêts**

**100%** de la rémunération annuelle fixe en cas d'atteinte des objectifs  
**130%** en cas de surperformance

La réalisation de benchmarks par des cabinets indépendants a conclu à des niveaux de rémunération significativement inférieurs à ceux constatés dans les autres sociétés du secteur

# Rémunération de la Directrice générale déléguée



## Critères de rémunération variable annuelle de la nouvelle politique proposée

		% de la rémunération fixe		
		Minimum	Cible	Maximum
Objectifs quantifiables (85 % du variable total)	Croissance du FFO	0 %	8,0 %	16,0 %
	Croissance organique incluant l'indexation	0 %	6,0 %	12,0 %
	Marge d'EBITDA	0 %	6,0 %	12,0 %
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la stratégie climat de Mercialis (scopes 1 et 2)	0 %	2,0 %	4,0 %
	Classements EPRA et Grands Prix de la Transparence (à méthodologie constante)	0 %	4,0 %	8,0 %
	Cession d'actifs sur l'exercice (en millions d'euros)	0 %	4,0 %	8,0 %
	Gestion de l'échéancier obligataire	0 %	4,0 %	8,0 %
Objectifs qualitatifs (15 % du variable total)	Réintégration progressive des fonctions support et de l'organisation humaine afférente	0 %	6,0 %	12,0 %
<b>TOTAL VARIABLE EN % DE LA RÉMUNÉRATION FIXE</b>		<b>0 %</b>	<b>40,0 %</b>	<b>80,0 %</b>

# Des ratios d'équité reflétant des niveaux de rémunération très mesurés



## Historique des ratios d'équité moyens et médians

### Rémunérations versées, aux dirigeants comme aux salariés, au cours de l'année mentionnée

Ratios moyens	2015	2016	2017	2018	2019
Président-Directeur général	13,54	18,93	19,63	16,82	16,31 <sup>(1)</sup>
Directeur général	-	-	-	-	11,05
Directeur(trice) général(e) délégué(e)	7,15	6,52	9,49	7,50	6,72

Ratios médians	2015	2016	2017	2018	2019
Président-Directeur général	15,54	23,08	23,94	18,63	18,71 <sup>(1)</sup>
Directeur général	-	-	-	-	12,68
Directeur(trice) général(e) délégué(e)	8,21	7,95	11,58	8,31	7,71

(1) Les ratios d'équité étant calculés sur la base des rémunérations versées au cours de l'année mentionnée, le ratio d'équité 2019 du Président du Conseil d'administration intègre la rémunération variable annuelle versée au titre de son mandat de Président-Directeur général en 2018



# Rapports des Commissaires aux comptes

**Élizabeth Blaise**  
Directrice générale déléguée

**MERCIALYS**

# Rapport sur le comptes consolidés

Pages 172-175 du Document d'enregistrement universel 2019



## Comptes consolidés

### › Opinion sur les comptes

- ▼ Opinion sans réserve sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
- ▼ Observation sur le changement de méthode comptable concernant l'application de la norme IFRS 16 – Contrats de location selon la méthode rétrospective simplifiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

### › Justification des appréciations (Points clés de l'audit)

- ▼ Évaluation des immeubles de placement
- ▼ Transactions immobilières avec les parties liées

### › Vérifications spécifiques

- ▼ Absence d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion du groupe

# Rapport sur le comptes annuels

Pages 200-203 du Document d'enregistrement universel 2019



## Comptes annuels

### › Opinion sur les comptes

- ▼ Opinion sans réserve, ni observation sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes établis conformément aux règles et principes comptables français

### › Justification des appréciations (Points clés de l'audit)

- ▼ Évaluation des immobilisations corporelles
- ▼ Évaluation des titres de participation
- ▼ Transactions immobilières avec les parties liées

### › Vérifications spécifiques

- ▼ Absence d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires
- ▼ Attestation de l'exactitude et de la sincérité des informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux
- ▼ Absence d'observation sur les informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange



# Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Pages 204-208 du Document d'enregistrement universel 2019



## Conventions et engagements réglementés

### › Nouvelles autorisations

- ▼ Avec Casino Finance : acte modificatif à la convention d'avance en compte courant signé le 18 décembre 2019. Prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2021, baisse du montant de l'avance de 50 M€ à 35 M€ et évolution du coût des ressources financières de Casino Finance
  - Commission de non-utilisation de 193 K€ payée en 2019

### › Conventions déjà approuvées dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice

- ▼ Avec Casino Guichard-Perrachon : Convention de prise en charge des frais engagés par Mercialys dans le cadre du processus de cession par Casino de sa participation dans Mercialys (frais externes encourus jusqu'en décembre 2019 avec un plafond de 200 K€, rémunération exceptionnelle des dirigeants pour un montant forfaitaire de 303 K€ charges patronales incluses)
  - Versement d'un produit de 303 K€ à Mercialys
- ▼ Avec Casino Guichard-Perrachon et avec l'Immobilière Groupe Casino : Contrat de licence de marques

### › Conventions déjà approuvées sans exécution au cours de l'exercice

- ▼ Avec l'Immobilière Groupe Casino : Convention de partenariat immobilier



# Réponses aux questions écrites de l'Assemblée générale

**Céline Donadieu Lefèvre**  
Secrétaire du Bureau

**MERCIALYS**



# Votes sur les résolutions

**Céline Donadieu Lefèvre**  
Secrétaire du Bureau

**MERCIALYS**

# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 1 :

**Approbation des comptes sociaux de l'exercice au 31 décembre 2019**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 2 :

**Approbation des comptes consolidés de l'exercice au 31 décembre 2019**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 3 :

**Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire



## Résolution 4 :

**Approbation des informations mentionnées à l'article L.225-37-3 I du Code du commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice**

# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

## Résolution 5 :

**Approbation de la rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice au Président du Conseil d'administration**





# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

## Résolution 6 :

**Approbation de la rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice au Directeur général**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 7 :

**Approbation de la rémunération versée au cours de l'exercice 2019 ou attribuée au titre du même exercice à la Directrice générale déléguée**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 8 :

**Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 9 :

**Approbation de la politique de rémunération du Directeur général**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 10 :

**Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale déléguée**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 11 :

**Approbation de la politique de rémunération des administrateurs**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 12 :

**Convention réglementée : approbation de l'avenant n° 3 à l'acte modificatif de la Convention d'avances en compte courant conclu avec Casino Finance**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 13 :

**Vacance d'un poste d'administrateur suite au non-renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Ingrid Nappi**





# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 14 :

**Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Dumas**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 15 :

**Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Savart**



# De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolution 16 :

**Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**



# De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire



Résolution 17 :

**Modification statutaire relative à l'identification de l'actionnariat et aux déclarations de franchissement de seuil**

# De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution 18 :

**Modification statutaire relative aux modalités de délibérations du Conseil d'administration**



# De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution 19 :

**Modification statutaire relative à la rémunération des administrateurs**



# De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution 20 :

**Modification statutaire relative aux modalités de calcul de la majorité dans les Assemblées générales**



# De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolution 21 :

**Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités**







**MERCIALYS**